



HAL
open science

Erato, reine d'Arménie, Une histoire moins incertaine grâce à de nouvelles découvertes numismatiques

Maxime Yevadian, Roy Arakelian

► **To cite this version:**

Maxime Yevadian, Roy Arakelian. Erato, reine d'Arménie, Une histoire moins incertaine grâce à de nouvelles découvertes numismatiques. Haigazian Armenological Review, A paraître, 2019 (partie 1) et 2020 (partie 2) 40 et 41. hal-02131194

HAL Id: hal-02131194

<https://hal.science/hal-02131194>

Submitted on 3 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Erato, reine d'Arménie
Une histoire moins incertaine grâce
à de nouvelles découvertes numismatiques**

**Հայոց Թագուհի էրատոն.
դրամագիտական բացահայտումների շնորհիվ կատարված պատմական պարզաբանումներ**

Դրամագիտական նոր բացահայտումները նորոպի անդրադարձ են պահանջում Մեծ Հայքի Արտաշեսյան հարստության (Արտաշես I-ի կողմից մ.թ.ա. 189 թ-ին հիմնած) գահակալության դեռևս սակավ ուսումնասիրված վերջին տարիներին, և հատկապես էրատո Թագուհու գահակալության ժամանակաշրջանին : Այդ շրջանին վերաբերող ներկայիս ինչպես պատմական, այնպես և դրամագիտական ուսումնասիրությունները սահմանափակվում են այն տեսակետով, որի համաձայն էրատոն եղել է Տիգրան III-ի դուստրը, որը ամուսնանալով նրա որդու՝ Տիգրան IV-ի հետ, Թագավորել է երկու կամ երեք անգամ, այնուհետև գահազրկվել է : Այդ տեսակետը առավելապես հիմնվում է 1859 թ-ին «Հայաստանի դրամագիտություն» աշխատության մեջ Վիկտոր Լանգուալի կողմից կատարված վերլուծության վրա :

Պահպանված դրամագիտական նմուշների թիվը բավականին սահմանափակ է : էրատոի Թագավորությանը վերաբերող ընդամենը չորս մետաղադրամ է պահպանվել : Դրամների երկու մինչ այժմ հայտնի նմուշները անկասկած Թագուհու անունն են կրում՝ հետևյալ մակագրությամբ. «ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ – էրատո՝ Տիգրանի քույր» : Վերջերս հրատարակվել են մետաղադրամների երկու նոր նմուշներ, որոնց երեսային կողմում հստակ նշմարվում է Թագուհու կիսանդրին, իսկ հակառակ կողմում՝ « ΒΑ[ΣΙΛΙΣΣΑ] ΕΡΑΤ[Ω] – Թագուհի էրատո » մակագրությունը :

Ճակիտոսը, Դիոն Կասսիոսը, Օգոստոսը և ավելի ուշ շրջանի հռոմեացի պատմիչները այդ Թագուհուն վերաբերող ոչ մի էական տեղեկություն չեն հաղորդում : Մեր կարծիքով, այդ աղբյուրները, և հատկապես Ճակիտոսի պատմության այն հատվածները, որոնք էրատոին ներկայացնում են որպես Տիգրանի քույր (Տարեգրություն II, 3-4), ավելի հանգամանակից ուսումնասիրության պետք է ենթարկվեն, համեմատելով դրանք էրատոին առնչվող մեզ հայտնի մետաղադրամների հետ : Ըստ Ճակիտոսի պատմության այդ երկու պարբերությունների ավանդական մեկնաբանության, որը բխում է տեքստի ընդհանրացված ընթերցումից, էրատոն և իր եղբայր Տիգրանը Տիգրան III-ի զավակներն են եղել և միաժամանակ ամուսիններ :

Սույն ուսումնասիրությունը հնարավորություն է տալիս որոշ վարկածներ առաջ քաշել և կարևոր եզրահանգումներ անել : Այսպես, էրատոն կարող է իրավամբ Արտաշեսյան դինաստիայի Հայոց Թագուհի համարվել : Նա անկասկած Տիգրան անունով ինքնակալի քույրն է եղել, ինչպես նշված է մետաղադրամների վրա, սակայն մենք չենք կարող վստահություններ ասել թե խոսքը ո՞ր Տիգրանի մասին է : էրատոն ամենայն հավանականությամբ եղել է Արտաշես II-ի դուստրը, սակայն, մեր կարծիքով, էրատոն և Տիգրանը ամուսիններ չեն եղել :

Նոր մետաղադրամների բացահայտումը թույլ է տալիս հաստատել, որ էրատոն գահակալել է մի քանի անգամ :

Ռոյ Առաքելյան
Իրավաբանական գիտությունների դոկտոր

Մաքսիմ Կ. Եվադյան
Փիլիսոփայական գիտությունների դոկտոր,
Լիոնի Կաթոլիկ Համալսարանի դասախոս

**Erato, reine d'Arménie,
une histoire moins incertaine grâce à de nouvelles découvertes numismatiques**

Les découvertes numismatiques récentes justifient un réexamen de la période mal connue des dernières années de la dynastie artaxiade en Grande-Arménie (fondée vers 189 av. J.-C. par Artaxias I^{er}), et plus particulièrement la période concernant le ou les règnes d'Erato, reine d'Arménie. La vision actuelle, tant historique que numismatique, concernant cette dernière, se limite schématiquement à la considérer comme la fille de Tigrane III qui aurait épousé son frère Tigrane [IV] pour régner une ou deux fois avant d'abdiquer. Cette vision est très largement fondée sur l'analyse faite par Victor Langlois en 1859 dans son ouvrage *Numismatique de l'Arménie*.

Le corpus numismatique est assez limité. En ce qui concerne plus particulièrement les règnes d'Erato, il est en effet réduit à quatre monnaies. Les deux monnaies d'Erato connues jusqu'ici portent son nom, sans aucune ambiguïté, et comportent la légende suivante «EPATΩ BACIAEQC TIGPANOY AΔEΛΦH – Erato, sœur du roi Tigrane ». Deux nouvelles monnaies récemment publiées comportent à l'avvers son buste clairement identifiable et au revers la légende suivante : « BA[ΣΙΑΙΣΣΑ] EPAT[Ω] – La Reine Erato ».

Aucun texte, que ce soit de Tacite, de Dion Cassius, d'Auguste ou des historiens romains postérieurs, n'est en mesure de nous éclairer complètement au sujet de cette reine. Nous pensons qu'il faut faire une relecture plus attentive de ces textes en les confrontant aux monnaies connues d'Erato, et plus particulièrement, les passages de Tacite (*Annales* II, 3-4) qui la présentent comme la sœur de Tigrane («EPATΩ BACIAEQC TIGPANOY AΔEΛΦH»). En effet, l'interprétation traditionnelle qui fait une lecture globalisante des deux paragraphes du texte de Tacite en assimilant les enfants de Tigrane III à Erato et son frère Tigrane, et en supposant leur union selon le texte de Tacite, doit être nuancée.

Au terme de cette étude, nous pouvons avancer un certain nombre d'hypothèses et de conclusions plausibles. Nous pouvons légitimement considérer Erato comme une reine arménienne de la lignée artaxiade. Elle est indubitablement la sœur d'un souverain nommé Tigrane, comme indiqué sur les monnaies, sans que nous puissions définitivement préciser de quel Tigrane il s'agit. Elle est très probablement la fille d'Artaxias II. En revanche, nous pensons qu'Erato et son frère Tigrane n'étaient pas mariés.

Avec la nouvelle découverte de monnaies, nous pouvons définitivement confirmer qu'Erato a régné plusieurs fois.

Roy Arakelian
Docteur en Droit
&
Maxime K. Yevadian
Docteur en Philosophie
Maître de conférences à
l'Université catholique de Lyon

Introduction*

1. Les découvertes numismatiques¹ récentes justifient un réexamen de la période mal connue des dernières années de la dynastie artaxiade en Grande-Arménie (fondée vers 189 av. J.-C. par Artaxias I^{er}), et plus particulièrement la période concernant le ou les règnes d'Erato, reine d'Arménie².
2. L'existence d'une reine arménienne portant ce nom est en soi originale, aucune autre reine, ou princesse de ce nom, n'étant connue pour l'époque hellénistique ou romaine. Pourtant, plus de deux mille ans plus tard, les connaissances que nous avons sur cette reine sont assez pauvres.

La vision actuelle, tant historique que numismatique, concernant la reine Erato se limite schématiquement à la considérer comme la fille de Tigrane III, qui aurait épousé son frère Tigrane [IV]³ pour régner une ou deux fois avant d'abdiquer. Cette vision est très largement fondée sur l'analyse faite en 1859 par le spécialiste de la numismatique et de la civilisation arménienne Victor Langlois, qui écrivait dans son ouvrage *Numismatique de l'Arménie* : « *Tigrane III [= IV], fils et successeur de Tigrane II [=III] avait, selon l'usage d'Orient, épousé sa sœur Erato*⁴. *Ces deux princes occupèrent ensemble le trône d'Arménie à la mort de leur père. Il est probable que le jeune Tigrane montrait du penchant pour les Parthes, car Rome le détrôna et donna la couronne à Artavast vers 6 avant Jésus-Christ. Tigrane, avec l'aide des Parthes, se ressaisit quatre ans après du sceptre d'Arménie. Ce fut alors que Caius César, petit-fils et fils adoptif d'Auguste, passa en Orient pour faire la guerre aux Parthes et soumettre l'Arménie. L'influence des Romains ayant suscité à Tigrane de*

* Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à quelques collègues qui nous ont aidés au fil des années de conception de cette étude. Les textes grecs et latins ont été relus et parfois traduits par Gilles Courtieu et Jacques Julien. Pour les questions liées au monde romain, nous avons interrogé Yves et Danièle Roman qui nous ont prodigué conseils et suggestions. Les questions généalogiques ont été débattues avec Christian Settiani dont l'acribie a fait ici aussi merveille. Enfin, les diverses versions ont été relues par Véronique Grosjean.

¹ Par convention, nous reproduisons dès à présent les principaux corpus monétaires auxquels il sera continuellement fait référence :

CAA = Bedoukian Paul Z., *Coinage of the Artaxiads of Armenia*, Royal Numismatic Society, 1978.

ACTV = Nercessian Y. T., *Armenian coins and their values*, Armenian Numismatic Society, n 8, Los Angeles, 1995.

HRAC = Anahit Mousheghian et Georges Depyrot, *Hellenistic and Roman Armenian Coinage (1st c. BC - 1st c. AD)*, Wetteren, Moneta, vol. 15, 1999.

ACCP = Kovacs Franck, *Armenian Coinage in the Classical Period*, Lancaster, Classical Numismatic Group, 2016.

Nous avons également analysé RPC I qui ne décrit que 3 monnaies sur l'ensemble de la période avec une analyse compilant l'historiographie communément admise.

² Le nom de cette reine artaxiade vient du grec « Ἐρατώ » et signifie « désirée » ou « belle ». Dans la mythologie grecque, Erato était l'une des neuf muses nées des amours de Zeus et Mnémosyne; son pendant masculin étant Eros, dieu de l'amour.

³ Par convention, après Tigrane III, dont la légitimité du numéro d'ordre n'est pas discutable, nous mettrons les numéros des autres souverains entre crochets droits : Tigrane [IV], [V], [VI] et [VII] ainsi que Artavasdès [III] et [IV] pour souligner le caractère arbitraire et encore non fixé de ce classement.

⁴ V. Langlois assimile, sans le dire explicitement, les enfants de Tigrane III aux autres souverains nommés : Tigrane et Erato.

nouveaux ennemis parmi les peuples barbares qui environnaient ses Etats, il marcha contre eux, mais son expédition fut malheureuse puisqu'il aurait perdu la vie. Cet événement eut lieu un an avant l'ère chrétienne⁵ ». Il est néanmoins important pour la suite de notre étude de noter que l'archéologue et numismate Italien Domenico Sestini, lors de l'analyse de la première monnaie découverte avec l'effigie de Tigrane et Erato (monnaie Fig.1) en 1794, soit 65 ans avant V. Langlois, tout en faisant le rapprochement avec le passage du texte de Tacite concernant le règne de Tigrane et d'Erato s'abstient de considérer Erato comme l'épouse de Tigrane⁶.

3. La carence des sources pour la période étudiée, plus particulièrement pour la période allant de la mort d'Artavasdès II (31 av. J.-C.) à l'avènement d'Artaxias III (18 ap. J.-C.), constitue incontestablement une difficulté majeure pour l'historien. Sur cette période, la documentation se résume souvent à quelques lignes elliptiques, difficiles à interpréter et de plus, parfois contradictoires, qui tranchent avec la documentation relativement abondante sur les règnes de Tigrane II et Artavasdès II. Les sources parthes ou arméniennes - s'il en a existé - ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Toutes les sources disponibles proviennent de l'Empire romain et témoignent d'une perception unilatérale (pro-romaine) des événements. Nous allons analyser précisément le texte des *Annales* de Tacite - sans doute le plus détaillé en ce qui concerne la période allant de 20 av. J.-C. à 16 ap. J.-C. - en le complétant par une série d'extraits de l'*Histoire* de Dion Cassius, et en les confrontant au reste des sources disponibles.
4. En complément, le matériel numismatique constitue un type de source important, sans pour autant pallier totalement la carence des sources littéraires. En effet, les monnaies attribuées à cette période sont, pour plusieurs raisons, d'un secours relatif. D'une part, elles sont peu nombreuses, cette rareté étant due cumulativement (i) à la courte période de règne de la plupart des souverains, qui, souvent, n'eurent pas le temps de frapper une quantité significative de type monétaire (ii), à la collecte systématique de monnaies par les Romains et les Parthes, qui les fondaient pour battre leurs propres monnaies, ou encore (iii) à la destruction en rapport avec les multiples invasions du territoire arménien pendant des siècles. Cette rareté amène nécessairement une suspicion sur les exemplaires uniques empêchant ainsi une analyse solide. D'autre part, les fouilles sauvages réalisées sur les territoires de l'ancien royaume de Grande-

⁵ Langlois, 1859, p. 38, suivi par Babelon et Morgan pour les questions numismatiques. Cette analyse est également à la base des histoires de l'Arménie, à savoir : pour l'Europe, Asdourian, 1911, p. 70-78 ; Morgan, 1919, p. 89 ; Grousset, (1947) 1995, p. 104 ; Pasdermadjian, 1971, p. 76-77 ; Manasserian, 1997, p. 75-87 ; Dédéyan, 2007, p. 137 (M.-L. Chaumont – G. Traina) et Mahé, 2012, p. 65-67. Les auteurs de corpus du monnayage artaxiade suivent également dans les grandes lignes cette analyse, comme nous le verrons tout au long de cet article.

⁶ Sestini, 1794: « ... la quale ci da una parte la testa di Tigrane IV, ornata di Cidari, o Mitra con l'epigrafe BACIAEVC BACIAEΩN TIFPANHC e dall'altre la testa di una Donna, cioè d'Erato Sorella di Tigrane, come dall'epigrafe EPATΩ BACIAEΩC TIFPANOY AΔEΛΦH. In soccorso della quale viene Istorico Tacito, il quale nel Lib II Annal scrive così=... », p. V. Observons que D. Sestini numérote déjà les rois Tigrane de I à IV alors que V. Langlois et E. Babelon ne connaissent que les trois premiers (Cf. également infra note 73).

Arménie, ainsi que l'insuffisance d'analyse scientifique des monnaies lors de la découverte des trésors, ne facilitent en rien la tâche des historiens et des numismates. On peut ajouter que les monnaies finalement découvertes sont généralement médiocrement frappées, voire usées. Enfin, quand elles sont lisibles, les inscriptions des monnaies comportent un nombre limité d'informations, les légendes étant stéréotypées. Si nous prenons l'exemple des nombreux rois ayant porté le nom de Tigrane, on observe que chaque souverain ne fait apparaître que son nom, avec des variantes quant à son titre royal. Il est nommé « roi - ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ », « roi des rois - ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΤΙΓΡΑΝΟΥ », ou encore - et c'est de loin la légende la plus courante - « grand roi - ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ »⁷.

5. Cette accumulation de difficultés rend très délicate l'étude des monnaies des derniers souverains de la dynastie artaxiade, et les attributions sont souvent aléatoires. Aujourd'hui encore, on continue à discuter à propos du nombre de rois portant le nom de Tigrane ayant régné sur l'Arménie ainsi que de la durée des règnes respectifs. Tout cela a conduit les numismates - depuis le premier corpus numismatique de la dynastie artaxiade réalisé par Paul Bédoukian en 1978 - à constamment réattribuer les monnaies d'un roi à un autre. Pour finir, rappelons qu'il y a un siècle, l'historien Jacques de Morgan notait que « *cette période de l'histoire arménienne est fort ténébreuse*⁸ ». Cette affirmation reste vraie aujourd'hui et quelles que soient les hypothèses avancées, elles resteront longtemps encore des suppositions.
6. La présente étude n'abordera qu'un aspect de la discussion générale induite par l'analyse de V. Langlois et des chercheurs qui lui ont succédé quant à l'identification numismatique et à la caractérisation historique de la reine Erato. Nous nous réservons d'aborder dans une autre étude la question encore plus délicate de la chronologie des rois portant le nom Tigrane. Nous partons toutefois du postulat communément admis que Tigrane III, lequel fut envoyé par Auguste en 20 av. J.-C. et régna sur le royaume de Grande-Arménie, est le petit-fils de Tigrane II le Grand, et ainsi le frère d'Artaxias II.

PLAN

Introduction

I - La source principale : les *Annales* de Tacite

II - Un complément indispensable, l'*Histoire romaine* de Dion Cassius

III - Les autres sources historiques

IV - Le corpus numismatique et son exploitation historique

V - Les représentations numismatiques d'Erato

VI - Les monnaies artaxiades en *jugate*

VII - Esquisse chronologique

VIII - Tentative d'établissement de la filiation d'Erato et de Tigrane

Conclusions provisoires

⁷ Cette dernière légende, héritage de l'époque achéménide, est commune à quasiment tous les souverains de la dynastie.

⁸ Morgan, 1919, p. 89.

I - La source principale : les *Annales* de Tacite

7. La source principale sur la période étudiée demeure les *Annales* de Tacite (58-120 ap. J.-C.), et plus particulièrement le début du livre II. En quelques lignes, Tacite retrace un demi-siècle d'histoire arménienne, du règne d'Auguste aux premières années du règne de Tibère. Tacite, consul suffect en 97, débute sa carrière d'historien avec la *Vie d'Agricola*, en 98, Agricola étant son beau-père, puis il écrit *La Germanie*, probablement en 99. Ensuite, il entreprendra une vaste œuvre historique embrassant la fin du règne d'Auguste⁹, les dynasties julio-claudienne et flavienne. Cette vaste entreprise, débutée autour de 110 et achevée vers 120¹⁰, n'est que partiellement conservée¹¹. Après le livre I, qui traite de la fin de l'année 14 et de l'année 15, à savoir la fin du règne d'Auguste et le début du règne de Tibère, le livre II englobe les quatre années allant de l'année 16 à l'année 19. Au début de ce deuxième livre, qui traite de l'année 16, Tacite évoque les troubles en Orient, à savoir les rivalités entre princes parthes et leurs conséquences pour le royaume de Grande-Arménie. L'une des conséquences importantes de ces rivalités étant sans aucun doute l'accession, pour une courte durée, du prince Vononès au trône de Grande-Arménie, vers l'an 16/17.
8. Après les deux premiers paragraphes qui concernent l'histoire du royaume parthe, Tacite aborde donc les affaires du royaume de Grande-Arménie dans les deux paragraphes suivants, qui représentent au total, en tout et pour tout, dix lignes dans l'édition de la CUF¹² :

Texte des <i>Annales</i> de Tacite, Livre II sur la base du <i>Mediceus prior</i> <i>Laurentius</i> LXVIII, 1	Traduction revue d'après Hellegouarc'h
III. 2. « ... <i>occiso Artaxia per dolum propinquorum datus a Caesare Armeniis Tigranes deductusque in regnum a Tiberio Nerone. Nec Tigrani diuturnum imperium fuit neque liberis eius, quamquam sociatis more externo in matrimonium regnumque.</i>	III. 2. « ... Artaxias ayant été tué du fait de la trahison de ses proches, Tigrane fut donné par César aux Arméniens ¹⁴ puis amené au pouvoir par Tibère Néron ¹⁵ . Le règne de Tigrane ne fut pas long, pas plus que celui de ses enfants ¹⁶ , bien qu'ils fussent, selon la coutume étrangère, associés dans le mariage et le partage du pouvoir.
IV. 1. <i>Dein iussu Augusti inpositus Artavasdes et non sine clade nostra deiectus. Tum Gaius Caesar componendae Armeniae deligitur. Is Ariobarzanen, origine Medum, ob insignem corporis formam et praeclarum animum uolentibus Armeniis praefecit. 2. Ariobantane morte fortuita absumpto stirpem</i>	IV. 1. Ensuite, sur l'ordre d'Auguste, Artavasdès fut imposé puis renversé, non sans dommage pour nous ¹⁷ . Alors Caius César fut désigné pour régler le problème arménien. Celui-ci donna à Ariobarzane ¹⁸ , d'origine mède, le commandement des

⁹ Ainsi écrit-il au début du Livre I, 1 « *mon dessein est de consacrer peu de mots à Auguste et seulement à sa fin puis de raconter le principat de Tibère et le reste sans colère ni faveur...* » trad. Wuilleumier - Hellegouarc'h, 1990, p. 5.

¹⁰ Tacite, trad. Hellegouarc'h, 1990, I, p. XII-XIII.

¹¹ Tacite, trad. Hellegouarc'h, 1990, I, p. LI-LV.

¹² Collection des Universités de France, Tacite, trad. Hellegouarc'h, 1990 = Pierre Wuilleumier (éd.) et Joseph Hellegouarc'h (trad.), *Tacite, Annales*, [Tome I, Livres I-III], Paris, Les Belles Lettres, 1978, XXII-166 pages.

<p><i>eius haud tolerauere; temptatoque feminae imperio, cui nomen Erato, eaque breui pulsa, incerti solutique et magis sine domino quam in libertate profugum Vononen in regnum accipiunt</i>¹³.»</p>	<p>Arméniens, qui furent d'accord en raison de son insigne beauté et de son esprit brillant. 2. Ariobarzane ayant été emporté par une mort subite, ils n'acceptèrent pas sa lignée¹⁹ ; après avoir essayé le gouvernement d'une femme, du nom d'Érato²⁰, et après l'avoir rapidement chassée, indécis, désunis, et plutôt sans maître que libres, ils mirent au pouvoir le fugitif Vononès.</p>
---	---

9. Une lecture minutieuse du troisième paragraphe du livre II des *Annales* pose, d'une part, la question de l'identité des enfants et successeurs de Tigrane III – qui, par définition, sont au moins une fille et un garçon puisqu'il y eut mariage²¹ –, d'autre part celle du lien possible entre cette fille et la reine Erato, seule femme à être mentionnée dans les sources parvenues jusqu'à nous comme reine de Grande-Arménie.
10. Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut faire une relecture plus attentive du texte de Tacite, en le confrontant aux monnaies connues d'Erato et, plus particulièrement, aux monnaies mentionnant qu'Erato est la sœur de Tigrane («EPATΩ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ», cf. infra § 62 et s.). En effet, l'interprétation traditionnelle, qui fait une lecture globalisante des deux paragraphes du texte de Tacite, assimile les enfants de Tigrane III à Erato et Tigrane [IV] en les mariant ensemble, ce qui conduit à une vision historique qui, aujourd'hui, semble discutable.
11. Il est à noter que dans son troisième paragraphe du livre III des *Annales*, Tacite n'évoque jamais Erato. Il fait uniquement mention des enfants de Tigrane III, de leur union par mariage et d'un partage du pouvoir. Il faut attendre le quatrième paragraphe pour que l'historien romain indique l'existence du gouvernement d'une femme, nommée Erato. Malheureusement, Tacite ne fait *aucun lien* de filiation pour Erato, parlant simplement d'une « femme » (... *feminae*...). Or s'il s'agissait effectivement de la fille de Tigrane III, nous pensons qu'il n'aurait pas manqué de l'indiquer, comme il avait coutume de le faire. Comme on ne trouve aucune indication allant dans ce sens, ni dans le manuscrit principal, ni dans les premières éditions parvenues jusqu'à nous,

¹⁴ Il s'agit de Tigrane III qui arriva en Arménie en l'an 20 av. J.-C., escorté par Tiberius Nero.

¹⁵ Le futur empereur Tibère.

¹⁶ Les frères et sœur éventuels ne sont pas nommés.

¹⁷ Artavasdès [III] fut soit le frère, soit le fils de Tigrane III.

¹⁸ Ariobarzane de Médie semble avoir régné conjointement sur la Médie et la Grande-Arménie.

¹³ Tacite, trad. Wuilleumier - Hellegouarc'h, 1990, I, p. 76-78.

¹⁹ Nous pensons que par « lignée » il faut entendre le bref règne Artavasdès [IV].

²⁰ Il s'agit de la seule reine de la dynastie artaxiade ayant régné sous son nom.

²¹ Il est généralement admis que ce mariage est le signe d'une influence iranienne, et plus précisément mazdéenne. Il faut toutefois observer que cette pratique matrimoniale s'observe également, et largement, dans les dynasties royales du monde hellénistique. Ainsi Antiochos I^{er} marie ses deux enfants Antiochos II et Laodice en 226 av. J.-C., Appien, *Livre syriaque*, IV, 17. De même, les enfants de Ptolémée I^{er}, Ptolémée II Philadelphe et sa sœur Arsinoé II se marièrent également en 275 av. J.-C., après que cette dernière eut épousé son demi frère Ptolémée Kéraunos, vers 275 av. J.-C. Plus près de notre période, Antiochos III de Commagène (†17 ap. J.-C.) épousa sa sœur Iotapa, ses enfants Antiochos IV (†72 ap. J.-C.) et une deuxième Iotapa firent de même.

force est de constater que Tacite *n'a pas fait de lien* entre la fille de Tigrane III et Erato. Il ne nous semble donc pas possible, *a priori*, de faire un tel lien aujourd'hui, à moins que d'autres sources ne viennent un jour confirmer cette lecture du texte de Tacite.

12. En ce qui concerne les renseignements chronologiques donnés par Tacite, nous n'avons que très peu d'indications concernant les années du règne de Tigrane III. Toutefois, nous pouvons estimer que Tigrane III est arrivé en Arménie vers l'an 20 av. J.-C., dans la mesure où le meurtre d'Artaxias II évoqué par Tacite est, grâce à Dion Cassius, indirectement²² datable sur cette période (cf. infra § 25). Tacite affirme également que le règne de Tigrane [III] ne fut pas long.
13. Dans le récit de Tacite, le règne d'Erato est immédiatement situé avant celui de Vononès (que nous pouvons dater après l'an 16 de notre ère, car situé au début du livre II, lequel englobe quatre années : de l'année 16 à l'année 19). Ainsi, Erato pourrait avoir régné avant l'an 16 de notre ère pendant une période de 3 ans, voire 4 ans, si nous nous fions à la durée indiquée sur les monnaies données ici aux Fig.3 et Fig.4²³.
14. Après le bref règne de Tigrane III et de deux de ses enfants, Tacite traite en un bloc de deux phrases les années où les souverains de Médie, (issus d'une branche collatérale des Artaxiades ayant fait alliance avec les Romains après l'invasion de Marc-Antoine en 31 av. J.-C.²⁴), sont amenés à régner en Arménie sur l'ordre d'Auguste²⁵. Ces deux règnes d'Ariobarzane et Artavasdès (dont le nom est orthographié Artabazus par Auguste et Dion Cassius) sont d'une durée relativement brève, et probablement à placer entre 2 et 4 ap. J.-C.²⁶.
15. Enfin, Tacite omet de mentionner au moins un roi Tigrane [V] mentionné par Dion Cassius²⁷.
16. En conclusion, la période postérieure à l'avènement de Tigrane III en 20 av. J.-C. - lequel ne garda pas longtemps le pouvoir - jusqu'au règne d'Erato puis de Vononès, soit une trentaine d'années, est pour le moins floue.
17. Nous allons tenter de combler au moins une partie de cette lacune en nous appuyant sur les écrits de Dion Cassius.

²² Grace à la référence aux consuls Marcus Apuleius et Publius Silius, cf. infra.

²³ Cf. infra pour ce point de l'analyse, § 54 et 55.

²⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, IXL, 44 et LI, 5.

²⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 10 a, 4-8.

²⁶ Cf. Dion Cassius, *infra*.

²⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 10, 18.

II - Un complément indispensable, l'*Histoire romaine* de Dion Cassius

18. Dion Cassius (155-235 ap. J.-C.), fils d'un sénateur, fut sénateur lui-même après avoir été consul suffect vers 205, puis consul ordinaire en 229. Il écrivit l'histoire des *Guerres civiles* – ces guerres qui permirent à Septime Sévère (197-211) de prendre le pouvoir (197) – et fut admis parmi les proches de ce dernier. Cet homme politique à l'exceptionnelle longévité, surtout en période de troubles, fut aussi un historien majeur. Son projet, qui n'est pas une commande directe de Septime Sévère, mais fut sans doute approuvé par lui, embrasse toute l'histoire de Rome, depuis sa fondation jusqu'au règne de Sévère Alexandre. Dion Cassius consacra dix années de sa vie à réunir la matière historique, lisant ses devanciers (il cite Tite-Live, Salluste, Arrien), ainsi que les autobiographies écrites par certains empereurs (Auguste, Hadrien). Même s'il ne mentionne pas explicitement avoir eu recours aux archives du Sénat, il est probable qu'il consulta également ce type de sources primaires. Ensuite, la rédaction de l'*Histoire romaine* lui prit quasiment deux décennies. Il a consacré cinquante livres aux origines royales, puis républicaines, de Rome, de sa fondation en 753 av. J.-C. à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.). Les trente livres suivants sont consacrés à l'Empire jusqu'à la mort de Sévère Alexandre (229 ap. J.-C.) ; ce qui donne une place considérable à cette dernière partie. La division du texte est strictement annalistique ; il utilise les années consulaires pour la République, auxquelles il ajoute le règne des empereurs à partir d'Auguste. Toutefois le contenu de chaque livre varie grandement, entre la densité des événements rapportés et les informations dont il dispose. Ainsi, le livre LII couvre la seule année 29 av. J.-C. (une année) ; le livre LIII, les années 28 à 23 av. J.-C. (6 années) ; le livre LIV, les années 22 à 10 av. J.-C. (13 années) et le livre LV, les années 9 av. J.-C. à 8 ap. J.-C. (17 années). Les informations les plus importantes concernant le royaume de Grande-Arménie sur la période étudiée sont chronologiquement incluses dans le livre LV, mais, malheureusement, elles sont d'une grande concision et ont subi les aléas de la transmission de cette monumentale œuvre historique²⁸.
19. Il semble que Dion Cassius n'ait jamais eu le temps de faire une révision complète de son texte, la publication semble en effet avoir été réalisée au fil de l'écriture. L'Empire est au cœur de sa vision historique et idéologique, et il loue Auguste d'avoir fondé « l'exacte monarchie ». De plus, son texte témoigne de la vision et des intérêts des élites sénatoriales de son temps.
20. De cette immense œuvre historique, seuls vingt-trois livres nous sont parvenus globalement intacts (livres XXXVII à LIX). Les premiers livres ne sont connus qu'à l'état de fragments, quant aux derniers, ils le sont par des *épitomés* (abrégés) utilisés par les hauts fonctionnaires, érudits et historiens, Jean Xiliphin (fin du XI^e siècle) et Jean Zonaras (milieu du XII^e siècle). Cette situation complexe rend les éditions et traductions successives délicates à manier (quatre éditions et cinq traductions pour le

²⁸ Cf. Swan, 2004, p. 17-38.

seul XVI^e siècle). Nous utiliserons essentiellement l'édition et la traduction française d'E. Gros et V. Boissée, publiée entre 1845 et 1870 et complétée par la traduction anglaise d'E. Cary et H. B. Foster, réalisée entre 1913 et 1927. Pour ce qui est du texte, tout en collationnant celui des deux éditions citées, nous utiliserons essentiellement celui de l'édition critique d'U. P. Boissevain. Ce qui nous amènera à réviser, parfois sensiblement, la traduction française usuelle.

21. Dion Cassius a un rôle essentiel concernant notre enquête sur la reine Erato. D'une part, il est le second auteur à parler d'Erato dans son livre LV (où il mentionne plus généralement les troubles politiques du royaume et la solution qu'Auguste chercha à y apporter). D'autre part, et surtout, une série d'extraits, reproduits plus bas, nous donnent une trame chronologique plus ou moins précise nous permettant de nous représenter cette période de l'histoire arménienne.

22. Le livre LV de Dion Cassius, dont nous avons indiqué plus haut l'importance pour notre sujet, n'est conservé que dans le seul manuscrit le *Codex Marcianus* (ms n° 395) de Venise, auquel manquent dix folios sur les vingt-sept initiaux. D'après U. P. Boissevain, nous pouvons établir ainsi les lacunes dans le texte :

- avant LV, 9, 4 (6 – 2 av. J.-C.) : 2 folios (100 lignes environ) ;
- avant LV, 10, 15 (2 av. - 1 ap. J.-C.) : 2 folios ;
- après LV, 11, 2 (2-4 ap. J.-C.) : 2 folios ;
- après LV, 33, 2 (8 ap. J.-C.) : 4 folios²⁹.

Les trois premières lacunes affectent directement notre analyse car elles se situent à une période délicate où les souverains se succèdent rapidement. Pour suppléer à ces lacunes, les récits condensés de Jean Xiliphin et Jean Zonaras sont indispensables, mais encore insuffisants.

23. C'est la raison pour laquelle nous reproduisons quelques extraits de Dion Cassius concernant la période historique correspondant aux deux paragraphes de Tacite étudiés dans la section I (soit de l'an 20 av. J.-C. à l'an 16 ap. J.-C.).

<i>Histoire romaine</i> , LIV, 9	Traduction revue, d'après E. Gros
« Τῶν τε Ἀρμενίων τῶν ἐτέρων τοῦ τε Ἀρτάξου κατηγορησάντων καὶ τὸν Τιγράνην τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ ἐν τῇ Ῥώμῃ ὄντα μεταπεμψαμένων, μετέστειλε τὸν Τιβέριον, ὅπως τὸν μὲν ἐκβάλῃ τῆς βασιλείας, τὸν δὲ ἐς αὐτὴν ἀποκαταστήσῃ. Καὶ ἐπράχθη μὲν οὐδὲν τῆς παρασκευῆς αὐτοῦ ἄξιον οἱ γὰρ Ἀρμένιοι τὸν Ἀρτάξην προαπέκτειναν· ὁ δ' οὖν Τιβέριος, ἄλλως τε καὶ ἐπειδὴ θυσίαί ἐπὶ τούτῳ ἐψηφίσθησαν, ἐσεμνύνετο ὡς καὶ κατ' ἀρετὴν	« Les autres Arméniens ³⁰ ayant dénoncé Artaxès et ayant fait venir son frère Tigrane qui était à Rome, il [= Auguste] envoya Tibère pour chasser le premier de ce royaume et y établir le second, mais rien de ce qui se passa ne fut attribuable à son plan, car les Arméniens avaient tué Artaxès avant [son arrivée]; ce qui ne l'empêcha pas de se montrer aussi fier que s'il avait accompli quelque chose par sa

²⁹ Dion Cassius, éd. Boissevain, 1898, I, p. lxxviii-lxxiv.

³⁰ C'est-à-dire « les habitants de Grande-Arménie ».

τι ποιήσας. »	valeur, d'autant plus que des sacrifices furent décrétés à cette occasion. »
---------------	--

24. Ce passage de Dion Cassius peut être daté grâce à la mention par ailleurs (LIV, 7) des noms de Marcus Apuleius et Publius Silius, tous deux consuls en l'an 20 av. J.-C.³¹. Cette précision nous permet d'affirmer, comme indiqué plus haut, que Tigrane III arriva en Arménie au cours de l'année 20 av. J.-C.³².
25. D'autre part, l'extrait ci-dessous permet également une deuxième datation grâce à la mention du consulat de Gaïus Antistius et Laelius Balbus, tous deux consuls en l'an 6 av. J.-C., date à laquelle la puissance tribunitienne fut également attribuée à Tibère³³. Nous avons ainsi deux dates quasi certaines : l'an 20 et cette date de 6 av. J.-C.. Cet extrait est à rapprocher du récit de Velleius Paterculus³⁴, lequel nous informe sur l'intronisation d'Artavasdès [III]. Il est toutefois difficile d'être affirmatif quant à l'avènement d'Artavasdès [III] en 6 ou 9 av. J.-C., sachant par ailleurs que la partie du récit de Dion Cassius sur ce point n'a pas été conservée.

<i>Histoire romaine</i> , LV, 9, 4	Traduction revue, d'après Gros et Cary
« Καὶ μετὰ τοῦθ' ἱερωσύνην μὲν τινα αὐτῷ καὶ τὴν ἐς τὸ συνέδριον συμφοίτησιν τό τε συνθεᾶσθαι καὶ τὸ συνεστιᾶσθαι τῇ βουλῇ ἔδωκε· βουλευθεὶς δὲ δὴ τρόπον τινὰ μᾶλλον αὐτοῦς σωφρονίσει, τῷ Τιβερίῳ τὴν τε ἐξουσίαν τὴν δημαρχικὴν ἐς πέντε ἔτη ἔνειμε καὶ τὴν Ἀρμενίαν ἀλλοτριουμένην μετὰ τὸν τοῦ Τιγράνου θάνατον προσέταξε. »	« Ensuite, il donna à Caius un sacerdoce, l'entrée au sénat, et le droit de prendre place parmi les sénateurs dans les jeux et banquets ; puis, ayant voulu sans doute les amener de quelque manière à plus de modération, il donna à Tibère la puissance tribunitienne pour cinq ans, [le chargeant de gérer l'Arménie qui avait commencé à faire sécession à la mort de Tigrane ³⁵] ³⁶ . »

26. Dion Cassius fait aussi mention d'un soulèvement des Arméniens après la mort d'un Tigrane qui pourrait être soit Tigrane III, fils d'Artavasdès II, soit Tigrane [IV], un probable fils de Tigrane III, soit encore un autre Tigrane.
27. Nous allons examiner à présent plusieurs passages dont la place au sein même du livre LV est discutée d'une édition à l'autre.

³¹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 7. Pour les vérifications des années consulaires comme des magistratures de Tibère, nous avons utilisé les annexes de Jean-Marie Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, 2 vols., Paris, Picard, 2005, p. 956-957.

³² Le texte de Dion Cassius permet également de dater le règne d'Artaxias II, fils aîné d'Artavasdès II et frère de Tigrane III. Après un bref règne en 34 et une décennie de règne entre 31 et 20 av. J.-C., Artaxias II, qui avait pris le pouvoir avec l'aide des Parthes, est assassiné avant l'arrivée de Tibère Néron et le futur Tigrane III, c'est-à-dire juste avant l'an 20 ; ce qui nous fait penser que Tigrane III a probablement débuté son règne dans la seconde partie de cette année 20 av. J.-C.

³³ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1.

³⁴ *Histoires*, Livre II, 94, cf. infra § 43 et 44.

³⁵ Le membre de phrase est traduit seulement par l'édition d'E. Cary, Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1, éd.-trad. Cary, 1917, p. 403.

³⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1, éd.-trad. Gros, 1845. Les deux éditions ne divisent pas le texte de la même manière.

<i>Histoire romaine</i> , LV, 10, 18	Traduction revue d'après Cary
<p>Τῶν Ἀρμενίων δὲ νεωτερισάντων καὶ τῶν Πάρθων αὐτοῖς συνεργούντων ἀλλῶν ἐπὶ τούτοις ὁ Αὐγουστος ἠπόρει τί ἂν πράξῃ· οὔτε γὰρ αὐτὸς στρατεῦσαι οἷός τε ἦν διὰ γῆρας, ὃ τε Τιβέριος, ὡς εἴρηται, μετέστη ἤδ, ἄλλον δέ τινα πέμψαι τῶν δυνατῶν οὐκ ἐτόλμα, ὁ Γάιος δὲ καὶ ὁ Λούκιος νέοι καὶ πραγμάτων ἐτύγχανον ἄπειροι. ἀνάγκης δ' ἐπικειμένης τὸν Γάιον εἴλετο, καὶ τὴν τε ἐξουσίαν αὐτῷ τὴν ἀνθύπατον καὶ γυναῖκα.</p>	<p>Quand les Arméniens se révoltèrent, les Parthes se joignirent à eux; Auguste se trouva désemparé, ne sachant que faire. Il ne pouvait partir lui-même en campagne, en raison de son âge. Tibère, quant à lui, comme cela a été dit, s'était déjà retiré. Par ailleurs, il ne voyait pas qui, parmi ses proches, [litt. l'un des puissants] il pouvait envoyer : Caius ou Lucius étant trop jeunes et sans expérience. Néanmoins, contraint par la nécessité, il choisit d'envoyer Caius, lui conférant l'autorité de proconsul et lui donnant une femme³⁷... »</p>

28. Ce passage, conservé par Zonaras, manque totalement dans l'édition d'E. Gros, et il se situe en 1 av. J.-C. par E. Cary et P. Swan, ce qui n'est pas impossible, mais reste une hypothèse. Cette révolte peut être soit la conséquence de la mort de Tigrane [IV], citée au paragraphe précédent, soit la conséquence du renversement d'Artavasdès [III]. Dans cette dernière hypothèse, il serait alors à placer au début de la lacune du *Codex Marcianus* 395, par conséquent vers 6 av. J.-C. Sinon, il faut admettre l'existence d'un autre souverain, par ailleurs inconnu, lequel aurait régné après Artavasdès [III] entre 6 et 1 av. J.-C. (ou peut-être 1 ap. J.-C.)³⁸. Nous estimons que l'hypothèse d'un souverain inconnu est peu probable compte tenu des recoupements que nous pouvons effectuer entre les différentes sources. La prise de pouvoir de Tigrane [V] et d'Erato lors de ce soulèvement contre Artavasdès [III] est l'évènement la plus hautement probable.

29. S'il faut se positionner, nous pensons que l'avènement d'Artavasdès [III] se situe plutôt après l'an 6 av. J.-C. En effet, Dion Cassius précise que Tibère est en charge de gérer l'Arménie après la mort d'un Tigrane. Nous sommes d'avis que le Tigrane dont il s'agit est le Tigrane [IV], fils de Tigrane III et qu'il figure sur la monnaie (Fig.6) aux côtés de sa sœur-épouse. Partant de ce postulat, la disparition de Tigrane [IV] nécessite l'instauration d'un souverain, - qui semble être de convenance, - il s'agit d'Artavasdès [III]. Sa monnaie si atypique³⁹ - il est représenté très romanisé et sans tiare⁴⁰ - laisse supposer que ce roi n'a jamais véritablement régné, ou du moins n'a jamais été intronisé selon les règles en usage. Le nombre 3 (« Γ ») qui figure sur la monnaie est probablement un subterfuge romain pour faire croire qu'il existait un souverain artaxiade depuis les événements de l'an 9 av. J.-C., lorsque Phraatès s'était retiré d'Arménie et que Tigrane [IV] était décédé dans un contexte inconnu mais qui

³⁷ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1, éd.-trad. Cary, 1917, p. 412-413.

³⁸ P. Swan assimilant Tigrane [V] et Erato aux enfants de Tigrane III estime que cette révolte est consécutive à la mort de Tigrane [V], Swan, 2004, p. 114-115.

³⁹ Qui mérite en soi une étude approfondie.

⁴⁰ L'absence de tiare a conduit certains auteurs à attribuer sa monnaie à Artavasdès [IV] le Mède, cf. Nurpetlian, 2008-2009, p. 138. Nous excluons cette hypothèse dans la mesure où nous pensons qu'un souverain mède n'avait pas légitimité à battre monnaie. Et que de toute manière son très court règne ne le lui permettait pas.

semble être celui d'une invasion parthe, laissant vacant pendant un certain temps le trône. Ce subterfuge romain dut échouer complètement, d'où le silence total d'Auguste sur cet épisode.

30. Un second passage de Dion Cassius est également placé en 1 ap. J.-C. :

<i>Histoire romaine, LV, 10, 20</i>	Traduction inédite d'après Cary
« ὅτι ὡς ἐπύθοντο οἱ βάρβαροι τὴν ἐπιστρατεῖαν τοῦ Γαίου, Φρατάκης ἔπεμψε πρὸς τὸν Αὐγούστον, ὑπὲρ τῶν γεγονότων ἀπολογούμενος καὶ τοὺς ἀδελφοὺς ἐπὶ εἰρήνῃ ἀπαιτῶν· καὶ αὐτῷ ἐκεῖνος Φρατάκη ἀπλῶς ἄνευ τῆς τοῦ βασιλέως ἐπικλήσεως, ἀντεπιστεῖλας, τὸ τε ὄνομα τὸ βασιλικὸν καταθέσθαι καὶ τῆς Ἀρμενίας ἀποστῆναι προσέταξεν. ἐφ' ᾧ δὴ ὁ Πάρθος οὐκ ὅσον οὐ κατέπηξεν, ἀλλὰ καὶ ἀντέγραψεν οἱ τὰ τε ἄλλα ὑπερφρόνως, καὶ αὐτὸν μὲν βασιλέων ἐκεῖνον δὲ Καίσαρα μόνον ὀνομάσας. ὁ δὲ δὴ Τυγράνης εὐθὺς μὲν οὐκ ἐπρεσβεύσατο, τοῦ δὲ Ἀρταβάζου νόσῳ ὕστερον τελευτήσαντος δῶρά τε τῷ Αὐγούστῳ, ὡς καὶ τοῦ ἀντιπάλου ὑπεξηρημένου οἱ, ἔπεμψε, τὸ τοῦ βασιλέως ὄνομα ἐς τὴν ἐπιστολὴν μὴ ἐγγράψας, καὶ τὴν βασιλείαν δῆθεν παρ' αὐτοῦ ἦτησε. τούτοις τε οὖν ὑπαχθεὶς καὶ τὸν πόλεμον ἅμα τὸν Παρθικὸν φοβηθεὶς τὰ τε δῶρα ἐδέξατο, καὶ μετ' ἐλπίδων αὐτὸν χρηστῶν ἐς τὴν Συρίαν πρὸς τὸν Γάιον ἐλθεῖν ἐκέλευσεν ⁴¹ . »	« Quand les Barbares entendirent parler de l'expédition de Caius, Phratacès envoya un émissaire à Auguste, se justifiant pour ce qui s'était passé, et réclamant le retour de ses frères en échange de la paix. L'empereur lui adressa une lettre de réponse, adressée simplement à Phratacès, sans le titre de "roi", il lui ordonna d'abandonner le nom de roi et de quitter l'Arménie. Ce à quoi le Parthe refusa non seulement de se plier mais écrivit en retour, s'attribuant, entre autres signes de mépris, le titre de "roi des rois", accordant à Auguste le seul titre de "César". Tigrane ne lui avait envoyé aucun ambassadeur, mais quand Artabaze mourut plus tard de maladie, il envoya des présents à Auguste afin que son rival fût débouté, et n'inscrivit pas le titre de roi en tête de sa lettre, alors même que ce dernier lui demandait de lui conférer la royauté. Suite à ces événements et craignant de risquer d'entrer en guerre avec les Parthes, l'empereur accepta les présents et envoya Caius en Syrie avec bon espoir ⁴² . »

Dans ce passage, Zonaras semble avoir amalgamé des faits qui concernent deux rois nommés Tigrane : Tigrane [V] et Tigrane [VI]⁴³.

31. Après ces deux extraits, nous retrouvons un texte parallèle à celui d'E. Gros, d'une importance fondamentale pour notre propos car il est le second à mentionner la reine Erato⁴⁴.

<i>Histoire romaine, LV, 10 a, 4-8</i>	Traduction inédite
« διὰ γὰρ τὸν Παρθικὸν πόλεμον ὑπόγυον ὄντα οὐδεμία αὐτῶν ἐπιστροφή τότε ἐγένετο. Οὐ μὴν οὐδὲ τοῖς Πάρθοις ἐπολεμήθη. Ὁ γὰρ	L'imminence de la guerre contre les Parthes empêcha toute action ; il n'y eut aucun retour offensif. La guerre contre les Parthes

⁴¹ Dion Cassius, éd. Boissevain, 1898, II, p. 493 (Exc. UG 36 (p. 390), Xiph. 102, 4–11).

⁴² Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1, éd.-trad. Cary, 1917, p. 414-415.

⁴³ P. Swan analyse avec grande rigueur et précision ce passage dont nous suivons les conclusions et la chronologie, Swan, 2004, p. 113-117.

⁴⁴ Pour une analyse détaillée, nous renvoyons à Swan, 2004, p. 125-133.

<p>Φρατάκης τὸν Γάιον ἔν τε τῇ Συρίᾳ ὄντα καὶ ὑπατεύοντα ἀκούσας, καὶ προσέτι καὶ τὰ οἰκεῖα μηδὲ πρότερον εὐνοϊκῶς οἱ ἔχοντα ὑποτοπήσας, προκατηλλάγη ἐπὶ τῷ αὐτῷ τε τῆς Ἀρμενίας ἀποστῆναι καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ πέραν θαλάσσης εἶναι. Οἳ γε μὴν Ἀρμένιοι, καίπερ τοῦ τε Τιγράνου ἐκ πολέμου τινὸς βαρβαρικοῦ φθαρέντος καὶ τῆς Ἐρατοῦς τὴν ἀρχὴν ἀφείσης, ὅμως ἐπειδὴ Ἀριοβαρζάνει τινὶ Μήδῳ, ὅς ποτε μετὰ τοῦ Τιριδάτου πρὸς τοὺς Ῥωμαίους ἀφῖκτο, παρεδίδοντο, ἐπολέμησάν σφισι τῷ ὑστέρῳ ἔτει, ἐν ᾧ Πούπλιός τε Οὐνίκιος καὶ Πούπλιος Οὐᾶρος ὑπάτευσαν. Καὶ ἄλλο μὲν οὐδὲν ἀξιόλογον ἔδρασαν, Ἄδδων δὲ τις τὰ Ἀρτάγειρα κατέχων ὑπηγάγετο τὸν Γάιον ὑπὸ τὸ τεῖχος ὡς καὶ τῶν τοῦ Πάρθου τι ἀπορρήτων αὐτῷ φράσεων, καὶ ἔτρωσεν αὐτόν, κακὸν τούτου πολιορκηθεὶς ἐπὶ πλεῖστον ἀντέσχεν. Ἀλόντος δ' οὐκ οὐκ ποτε αὐτοῦ τό τε ὄνομα τὸ τοῦ αὐτοκράτορος οὐχ ὁ Αὐγουστος μόνον ἀλλὰ καὶ ὁ Γάιος ἐπέθετο, καὶ τὴν Ἀρμενίαν τότε μὲν ὁ Ἀριοβαρζάνης, ἀποθανόντος δὲ αὐτοῦ οὐ πολλῷ ὕστερον Ἀρτάβαζος ὁ υἱὸς παρά τε τοῦ Αὐγούστου καὶ παρά τῆς βουλῆς ἔλαβεν. »</p>	<p>n'eut pas lieu, car Phratacès, apprenant que Caius était en Syrie en qualité de consul et soupçonnant par ailleurs ses propres sujets de nourrir, depuis longtemps déjà, de mauvaises dispositions à son égard, envoya un émissaire [à Caius] qui s'empressa d'accepter à condition que Phratacès se retire d'Arménie et que ses frères aillent s'établir sur une autre rive de la mer. Mais bien que Tigrane ait été tué au cours d'une guerre contre des peuples barbares, et qu'Érato ait abdiqué, les Arméniens, lorsqu'on les eut donnés à Ariobarzanès, un Mède originaire de Médie, [qui était allé autrefois trouver les Romains avec Tiridate⁴⁵,] leur firent la guerre l'année suivante, l'année où P. Vinicius et P. Varus devinrent consuls. Mais ce fut leur seule action remarquable. Un certain Addon qui occupait Artageira attira Caius jusque sous les murs de la ville, soi-disant pour lui révéler un secret du Parthe et le blessa; assiégé à la suite de cette perfidie, il résista longtemps. Addon prisonnier, non seulement Auguste, mais Caius également, prirent le titre d'Imperator. Alors Ariobarzanès et après sa mort qui tarda peu, son fils Artabazès reçut l'Arménie d'Auguste et du sénat⁴⁶. »</p>
--	---

32. Dans ce passage reconstitué de Dion Cassius, d'après les abrégiateurs byzantins, nous disposons d'un indice permettant aux historiens de penser que Tigrane et Erato ont régné ensemble. La période peut être datée grâce à la mention, dans la même phrase, du consulat de P. Vinicius et P. Varus. Nous savons en effet que ces deux magistrats deviennent consuls en l'an 2 ap. J.-C. Ce passage mentionne également le fait que ce Tigrane meurt cette année-là, ou peu avant, pendant une guerre, probablement contre des tribus venues du nord du Caucase, et qu'Erato doit abdiquer. Il faut donc supposer que Tigrane décède et qu'Erato abdique juste avant le consulat de P. Vinicius et P. Varus, en l'an 1 av. J.-C. ou en l'an 1 ap. J.-C.⁴⁷.

33. À ce stade, nous pouvons également émettre l'hypothèse qu'après la mort de Tigrane, et avant d'abdiquer, Erato a pu régner, un certain temps, seule, probablement moins de 3 ans. Nous excluons par conséquent les monnaies Fig.3 et Fig.4 de cette période car elles comportent en exergue l'inscription de trois années (E (έτος /année) et le Γ (3)).

⁴⁵ Ce passage est manifestement une scolie fautive introduite dans le texte par un copiste. Ariobarzanès étant mort vers 4 et Tiridate s'étant rendu à Rome en 66 ap. J.-C.

⁴⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 1, éd.-trad. Cary, 1917, p. 418-419.

⁴⁷ Cf. supra § 28 et 29.

34. A ce règne conjoint succède, à la fin de l'année 2 au plus tôt, voire durant la seconde partie de l'année 3 après la prise d'Artagira⁴⁸, celui d'Ariobarzanès de Médie, puis celui de son fils Artabazès (Artavasdès)⁴⁹. En tout état de cause, dans la chronologie de Dion Cassius, la mention du règne de Tigrane et Erato est bien antérieure à l'épisode mède, et donc du règne d'Erato dont parle Tacite (cf. supra § 14).
35. Nous allons à présent compléter la présentation des sources afin d'essayer de préciser la chronologie - même relative - des règnes de cette période.

III - Les autres sources historiques

36. Toutes les sources que nous pouvons rapprocher de cette période de l'histoire arménienne sont encore plus fragmentaires et allusives que les textes de Tacite et de Dion Cassius précédemment cités. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser ici complètement leur analyse.
37. Le texte principal à mentionner, à présent, n'est autre que le testament politique d'Auguste (63 av. J.C. -14 ap. J.-C.) les *Res gestae Divi Augusti*, finalisé vers l'an 13, soit environ un an avant sa mort. Ce texte, rédigé en latin et en grec, et conservé sous forme de fragments de taille et d'importance variables⁵⁰, contient au paragraphe 27 un passage assez long sur la situation du royaume de Grande-Arménie:

Version latine § 27	Version grecque §27	Traduction de John Scheid ⁵¹
« Armeniam maiorem interfecto rege eius Artaxe cum possem facere provinciam, málui maiórum nostrórum exemplo regnum id Tigrani regis Artavasdis filio, nepoti autem Tigránis regis, per Ti. Neronem tradere, qui tum mihi privignus erat. Et eandem gentem postea desciscentem et rebellantem domitam per Gaium filium meum regi Ariobarzani regis Medorum Artabazi filio regendam tradidi et post eius mortem filio eius Artavasdi.	« Ἀρμενίαν τὴν μείζονα ἀναιρεθέντος τοῦ βασιλέως δυνάμενος ἐπαρχεῖαν ποιῆσαι μᾶλλον ἐβουλήθην κατὰ τὰ πάτρια ἡμῶν ἔθῃ βασιλείαν Τιγράνηι Ἀρταουάσδου υἱῶι, υἱωνῶι δὲ Τιγράνου βασιλέως δοῦναι διὰ Τιβερίου Νέρωνος, ὃς τότε ἐμοῦ πρόγονος ἦν· καὶ τὸ αὐτὸ ἔθνος ἀφιστάμενον καὶ ἀναπολεμοῦν δαμασθὲν ὑπὸ Γαῖου τοῦ υἱοῦ μου βασιλεῖ Ἀριοβαρζάνει, βασιλέως Μήδων Ἀρταβάζου υἱῶι, παρέδωκα καὶ μετὰ τὸν ἐκείνου	« Alors que je pouvais faire de l'Arménie majeure une province, une fois le roi Artaxe mort, j'ai préféré, à l'exemple de nos Anciens, confier ce royaume à Tigrane ⁵² , fils du roi Artavasdès ⁵³ et petit-fils du roi Tigrane ⁵⁴ , par l'intermédiaire de Tibère Néron qui était alors mon beau-fils. Et ensuite, comme cette nation domptée faisait sécession et se rebellait, je l'ai soumise grâce à mon fils Caius et donnée au roi Ariobarzane, fils du roi des

⁴⁸ Sullivan, 1990, p. 297-300 et Swan, 2004, p. 132-133.

⁴⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 10, a, 7, où l'on peut déduire que Caius est en Arménie en 2 ap. J.-C.. Peu après, Ariobarzane meurt, on peut estimer en l'an 3, et peu après encore, son fils Artabazès meurt, donc vers l'an 4.

⁵⁰ CIL III, 774 = IGRRP-03, 159 = IDRE-02, 00394 ; AE 2007, 36 et 37 ; AE 2009, 35.

⁵¹ *Res Gestae Divi Augusti*, 27, éd.-trad. Scheid, 2007, p. 21.

⁵² Il s'agit de Tigrane III.

⁵³ Il s'agit d'Artavasdès II.

⁵⁴ Il s'agit de Tigrane II le Grand.

Quo interfecto Tigrane, qui erat ex régió genere Armeniorum oriundus, in id regnum mísí. »	θάνατον τῷ υἱῷ αὐτοῦ Ἀρταουάσδη· οὗ ἀναιρεθέντος Τιγράνην, ὃς ἦν ἐκ γένους Ἀρμενίου βασιλικῷ, εἰς τὴν βασιλείαν ἔπεμνα. »	Mèdes, Artabaze, pour qu'il la gouverne et qu'elle revienne après sa mort à son fils Artavasdès. Après l'assassinat de ce dernier, j'ai accordé cette souveraineté à Tigrane ⁵⁵ , issu d'une famille arménienne de sang royal ⁵⁶ . »
--	---	--

38. Comme ce sera le cas après lui avec Tacite, le récit d'Auguste débute avec la campagne de Tibère Néron, en 20 av. J.-C. et se poursuit jusqu'au moment où Tigrane III est envoyé en Arménie. Le texte d'Auguste est cependant très incomplet, dans la mesure où il ne mentionne pas tous les rois d'Arménie de la période, mais seulement les souverains pro-romains - et pas tous puisqu'il ne cite aucun souverain ayant régné entre Tigrane III et Ariobarzane. De fait, ni les enfants de Tigrane III, ni d'Artavasdès [III], ni de Tigrane [V] et Erato ne sont mentionnés. En pareil cas, l'usage des Romains est toujours d'occulter le souvenir des souverains qui ne sont pas favorables à la domination romaine, c'est ce qu'on appelle la *damnatio memoriae*.

39. Comment faut-il interpréter l'absence d'Erato dans le texte d'Auguste ? Peut-on expliquer cette absence par le fait qu'Auguste estime qu'Erato n'est pas une candidate pro-romaine mais plutôt pro-parthe ? Cette hypothèse n'est que partiellement correcte car, comme nous le verrons, selon notre analyse, Erato a été pro-romaine pendant les deux dernières périodes de son règne⁵⁷. Il est possible qu'Auguste ait considéré qu'elle n'était pas fiable pour servir la politique étrangère de Rome. Cette absence pourrait aussi tout simplement s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une femme et que, pour cette raison, Auguste ne juge pas utile de parler d'elle. Enfin, pour la dernière période de règne, si nous partons de l'hypothèse susmentionnée - qui découle de la chronologie retenue par Tacite selon laquelle le dernier règne d'Erato, lorsqu'elle règne seule, se situe aux alentours de l'an 16 (cf. supra § 14) - alors, en tout état de cause, Auguste ne peut parler d'elle dans la mesure où son testament a été dicté avant, c'est à dire vers l'an 13.

40. Enfin, Auguste mentionne un Tigrane [VI], qui aurait régné après les règnes d'Ariobarzane et d'Artavasdès [IV]⁵⁸ (cf. supra § 35), lequel est également cité par Dion Cassius⁵⁹.

⁵⁵ Rappelons que le numéro d'ordre de ce Tigrane est discutable. C'est la raison pour laquelle nous ne lui en attribuons pas.

⁵⁶ *Res Gestae Divi Augusti*, 27, éd.-trad. Scheid, 2007, p. 21.

⁵⁷ Cf. infra § 80.

⁵⁸ Tacite indique qu'il a régné très peu de temps. Une inscription gravée se trouvant à Rome laisse supposer qu'Artavasdès [IV] n'est pas mort en Arménie (Musée du Vatican, CIL, VI, 1798: "... ἔζησεν ENIAYT· ΛΘ APTABΑΣΔΕΣ filiUS· REGIS· ARIOBARZANIS vixiT· ANNOS· XXXVIII").

⁵⁹ *Histoire romaine*, LV, 10, 18. En tout état de cause, ce Tigrane mentionné par Auguste pour des raisons chronologiques ne peut être le frère d'Erato.

41. De plus, l'historien romain Velleius Paterculus (19 av. J.-C. – 31 ap. J.-C.) évoque également à trois reprises le royaume de Grande-Arménie dans son *Histoire romaine* aux paragraphes XCIV, C et CII. Lorsqu'il parle de la venue de Tibère et de Caius, il ne dit rien à propos d'Erato, ni d'ailleurs à propos des différents rois Tigrane. Toutefois, le renseignement utile que nous pourrions tirer de son récit pourrait bien être important, à condition d'interpréter correctement le passage ci-dessous :

<i>Histoire romaine</i> , II, CII	Traduction d'Hellegouarc'h
... Nec multo post missus ab eodem vitrico cum exercitu ad visendas ordinandasque, quae sub Oriente sunt, provincias, praecipuis omnium virtutum experimentis in eo tractu editis, cum legionibus ingressus Armeniam, redacta ea in potestatem populi Romani regnum eius Artavasdi dedit. Quin rex quoque Parthorum tanti nominis fama territus liberos suos ad Caesarem misit obsides.	« XCIV. Tibérius Néron ... Sur ces entrefaites, son beau-père [Auguste] l'envoya avec une armée inspecter et réorganiser les provinces d'Orient ; il fit preuve dans l'accomplissement de cette mission de capacités remarquables. Entré avec ses troupes en Arménie, il soumit cette nation à la puissance du peuple romain et lui donna pour roi Artavasdès. Le roi des Parthes, lui aussi frappé de terreur devant l'éclat d'un si grand nom, envoya ses fils à César comme otages ⁶⁰ .

42. On pense en général que ce passage fait référence à la campagne de Tibère en l'an 20 av. J.-C.⁶¹. Pour Velleius Paterculus, le roi mis en place à cette occasion est Artavasdès [III], et non Tigrane III, contrairement aux récits de Tacite, Dion Cassius et Auguste. Cette erreur a été corrigée par la suite lors de la transmission du texte, comme l'atteste une ancienne correction dans l'apparat critique : « *Tigrani, filio Aratauasdis* »⁶². Mais, cette correction tardive engendre d'autres difficultés, le récit de Paterculus concernant les circonstances de l'intronisation du souverain⁶³ n'étant plus en adéquation, ni avec la chronologie du reste du paragraphe, à propos du roi des Parthes, Phraate IV⁶⁴.

43. Ce paragraphe concerne probablement l'année 10/9 av. J.-C. car il fait référence au départ des deux fils de Phraate IV pour Rome⁶⁵, mais la question doit rester ouverte en ce qui concerne l'avènement d'Artavasdès [III] qui pourrait aussi bien se situer en -6 qu'en 9 av. J.-C., dans la mesure où nous ne disposons pas de sources permettant de

⁶⁰ Velleius Paterculus, éd.-trad. Hellegouarc'h, 1982, II, XCIV, p. 101 et la bibliographie citée dans les notes.

⁶¹ Dion Cassius affirme qu'« Il n'y eut là néanmoins aucune action digne des préparatifs de Tibère », Velleius Paterculus parle sans doute d'une autre campagne militaire en Arménie, différente de celle dont traite Dion Cassius en 20 av. J.-C.

⁶² Correction justifiée à l'époque par les auteurs afin d'atténuer la volonté [de Velleius Paterculus] de résumer les événements, mais aussi sans doute liée au désir de donner plus de relief à la victoire de Tibère. Velleius Paterculus, éd.-trad. Hellegouarc'h, 1982, p. 238, n. 13.

⁶³ Il s'agit ici d'Artavasdès [III] et non de Tigrane III comme le suggère cette correction tardive.

⁶⁴ En effet, selon la chronologie donnée par Dion Cassius LIII, 33 et Auguste *Res Gestae*, Phraate IV envoya bien ses fils en otage à Rome, mais pas en 20 av. J.-C. comme le note l'éditeur : « la remise des otages eut lieu en 10-9 av. J.-C., donc dix ans plus tard ».

⁶⁵ Auguste, *Res Gestae*, XXXII et Justin, *Histoires Philippiques*, LXLII, 5, 7-12.

trancher entre ces deux dates, même si à titre d'hypothèse nous plaçons l'évènement vers 6 av. J.-C. comme indiqué plus haut (cf. supra § 29). Nous avons très peu d'informations sur Artavasdès [III] dans les sources. Certains avancent l'hypothèse qu'il était le frère de Tigrane III⁶⁶. Il ne faut pas non plus négliger l'hypothèse selon laquelle il aurait pu être son fils. Si Artavasdès [III] est le fils d'Artavasdès II, lors de son accession il a plus de 30 ans, et s'il est le fils de Tigrane III, il est assez jeune, certes, mais en âge de régner dans la mesure où nous considérons que son frère Tigrane [IV] et sa sœur - qui ont régné juste avant lui - sont également les enfants de Tigrane III. Dans tous les cas, il semble avoir été envoyé de Rome pour régner en Arménie⁶⁷.

44. Dans ce cadre chronologique, nous pouvons admettre que Tigrane III et ses deux enfants règnent jusqu'en 10 av. J.-C. puis qu'Artavasdès [III] leur succède, avant 6 av. J.-C. lorsque des troubles mettent fin à son règne. Tibère ne peut directement être impliqué dans le règlement de la question arménienne à cette époque puisqu'il était en Illyrie à ce moment-là⁶⁸. Velleius Paterculus, son contemporain, lui a attribué des actions qu'il ne peut avoir réalisées : soit il se trompe, soit il cherche à lui plaire.
45. Flavius Josèphe (37 – vers 100 ap. J.-C.) dans les *Antiquités judaïques* mentionne dans un passage - qui n'a du reste pas la précision chronologique souhaitée - des informations historiques de première valeur concernant Artavasdès II et sa descendance, c'est-à-dire au moins Artaxias II et Tigrane III. Mais il ne donne aucune autre information pour les années suivantes.

Flavius Josèphe, <i>Antiquités judaïques</i> XV, IV, 3 (§ 104)	Traduction revue
« Ἀντώνιος δὲ τὴν Ἀρμενίαν λαβὼν Ἀρταβάζην τὸν Τιγράνου σὺν τοῖς παισὶν σατράπαις δέσμιον εἰς Αἴγυπτον ἀποπέμπει, δωρούμενος τούτοις τὴν Κλεοπάτραν καὶ τῷ παντὶ κόσμῳ τῆς βασιλείας, ὃν ἐξ αὐτῆς ἔλαβεν. Ἀρμενίας δὲ ἐβασίλευσεν Ἀρταξίας ὁ πρεσβύτατος τῶν ἐκείνου παίδων διαδρᾶς ἐν τῷ τότε. Καὶ τοῦτον Ἀρχέλαος καὶ Νέρων Καῖσαρ ἐκβαλόντες Τιγράνην τὸν νεώτερον ἀδελφὸν ἐπὶ τὴν βασιλείαν κατήγαγον. Ταῦτα μὲν οὖν ἐν ὑστέρῳ ⁶⁹ . »	Antoine, après s'être emparé de l'Arménie, envoya comme prisonnier en Égypte Artabaze, fils de Tigrane, avec ses enfants et ses satrapes ; il les remit à Cléopâtre, avec toutes les richesses du royaume qu'il avait emportées avec lui. Artaxias, fils aîné d'Artabaze qui avait pu s'échapper, monta sur le trône d'Arménie. Archélaüs et Néron César le détrônèrent puis ramenèrent, en vue de le nommer roi, Tigrane, son frère puîné ; mais ces événements ne se produisirent que plus tard.

⁶⁶ Toumanoff, 1990, p. 94 et Chaumont, 1969, p.3.

⁶⁷ Nous ne nous prononçons pas dans cet article sur l'attribution à Artavasdès [III] ou [IV] de la drachme très atypique au nom d'un roi Artavasdès qui mérite une étude en soi. Nous conservons pour l'instant l'attribution traditionnelle à Artavasdès [III], (CAA 160; ACCP 177); De plus, l'existence d'un petit bronze qui semble être une imitation d'époque, ainsi que deux autres petits bronzes, tous trois au nom d'un Artavasdès, ne font que complexifier un peu plus la question.

⁶⁸ Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 31 (1-2).

⁶⁹ Flavius Josèphe, éd. Niese, 1955, III, p. 350-351.

46. Suétone (vers 70 – 122 ap. J.-C.), l'historien des douze premiers empereurs, ne mentionne ni l'Arménie ni Erato dans sa biographie d'Auguste, et ne consacre qu'une phrase dans celle de Tibère à l'évocation de Tigrane. Ce passage fait probablement référence à l'avènement de Tigrane III en l'an 20 av. J.-C.⁷⁰. Il note en effet :

<i>Vie de Tibère, IX</i>	Traduction revue d'après Ailloud
Stipendia prima expeditione Cantabrica tribunus militum fecit, dein ducto ad Orientem exercitu regnum Armeniae Tigrani restituit ac pro tribunali diadema imposuit. Receptit et signa, quae M. Crasso ademerant Parthi.	« Il [Tibère] fit ses premières armes dans l'expédition contre les Cantabres en qualité de tribun militaire. Il conduisit ensuite une armée en Orient, rendit à Tigrane le royaume d'Arménie et lui mit le diadème sur la tête devant son tribunal. Il reçut aussi les enseignes que les Parthes avaient enlevées à M. Crassus ⁷¹ . »

47. Les auteurs de l'Antiquité tardive, Florus, Festus Rufus et Eutrope, ne fournissent pas plus de précisions.
48. Jean Xiphilin et Jean Zonaras, abrégiateurs byzantins du texte de Dion Cassius, qui utilisent certains passages pour leurs propres œuvres historiques, ne mentionnent pas Erato⁷². Ensuite, la souveraine n'apparaît plus dans la littérature gréco-latine.
49. Nous constatons qu'aucun texte n'est en mesure de nous éclairer à son sujet par rapport au texte de Tacite, et le texte de Dion Cassius pose plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions. Ainsi, dès la découverte des premières monnaies, on comprend l'empressement des historiens et des numismates à les exploiter.

Après cette première partie consacrée à l'étude des sources, nous examinerons dans une deuxième partie, à paraître dans le prochain fascicule de la revue, le corpus numismatique avant de développer notre analyse sur le règne de la reine Erato.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

* * *

⁷⁰ L'emploi du verbe « *restituo* » ne signifie en aucun cas que Tigrane III est rétabli sur le trône de Grande-Arménie, mais que ce trône lui est donné.

⁷¹ Suétone, *Vie des douze César, Tibère, IX*, éd. trad. Ailloud, 1967, p. 10.

⁷² Cf. Jean Zonaras, *Epitomé*, X, 35, p. 421.

Dans la première partie de la présente étude publiée dans le dernier fascicule nous avons analysé le corpus des sources traitant la période de règne de la reine Erato. Dans la deuxième partie publiée à présent, nous examinons le corpus numismatique avant de formuler notre analyse sur le règne de la reine Erato

IV - Le corpus numismatique et son exploitation historique

50. Bien que significatif, le corpus numismatique concernant les dernières années de la dynastie artaxiade en Grande-Arménie est assez limité. En ce qui concerne plus particulièrement les règnes d'Erato, il se limite en effet à quatre types monétaires. Nous donnons ci-dessous une brève description des monnaies concernant notre étude.

51. Fig.1⁷³: CAA 165/ ACV 182/ HRAC 164/ ACCP -

A : buste de Tigrane à droite, drapé, portant la tiare à cinq pointes, inscription circulaire tournée vers l'intérieur, sans horaire : BACIAEYC BACIAEΩN TIGPANHC.

R : buste d'Erato à gauche, drapé, tête nue, sans tiare ni couronne ni diadème, inscription circulaire tournée vers l'extérieur, sens antihoraire : EPATΩ BACIAEΩC TIGPANOY AΔEΛΦH.

Diamètre : 23 mm ; poids : 6,96 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : Bibliothèque Nationale de France (exemplaire unique)⁷⁴.

52. Fig.2⁷⁵: CAA166/ ACV 183/ HRAC 166/ ACCP 179

A : buste de Tigrane à droite, drapé, portant la tiare à cinq pointes, inscription circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : BACIAEYC MEGAC NEOC TIGPANHC.

R : buste d'Erato à gauche, drapé, tête nue, sans tiare ni couronne ni diadème, inscription circulaire tournée vers l'extérieur, sens antihoraire : EPATΩ BACIAEΩC TIGPANOY AΔEΛΦH.

Diamètre : 21 mm ; poids : 7,52 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Roy Arakelian⁷⁶.

⁷³ Monnaie répertoriée pour la première fois par Sestini en 1794, Sestini, *Lettere*, V et XVIII. Sestini donne non seulement la description précise de la monnaie (qu'il qualifie de médaille) avec sa légende mais présente également une illustration. Il précise qu'avant son transfert au musée du Vatican la monnaie se trouvait dans la collection de l'abbé Sanclemente (1732-1815). Nous savons qu'en 1794, Enrico Sanclemente fut responsable, probablement avec le soutien scientifique de Domenico Sestini, de l'acquisition par le gouvernement pontifical de la collection de médailles du duc de Bracciano qui englobait également, au travers la collection Odescalchi, la collection de monnaies de la reine Christine de Suède. Cf. également la description in Sanclementiani 1808, p. 12, reprenant la même illustration que Sestini, T1, 5. On retrouve cette même illustration également sur des jeux de cartes vénitienues du début du XIXe siècle.

⁷⁴ Cf. nos développements au § 63 ci-après sur une variante présentée par erreur par HRAC sous le n° 163.

⁷⁵ Monnaie répertoriée pour la première fois par John Pinkerton, Pinkerton, 1808, p. 374, Planche 1, n°7. Pinkerton présente une illustration et précise que la monnaie appartient à la collection de Docteur Hunter. Il attribue la monnaie à Tigrane le jeune, l'inscription à l'avvers étant bien lisible contrairement à l'inscription au revers où il n'arrive pas à lire le nom de la reine.

⁷⁶ Poids théorique proposé par HRAC : 8,60g. ; 7,27 g., Leu Numismatik AG, Web Auction 4, 24 juin 2018 = Nomos AG, Auction 31 mars 2019, Lot 3388 ; 6,95 g. Hunterian Museum, Glasgow ; 6,46 g., coll. J.

53. Fig.3⁷⁷: CAA -/ ACV -/ HRAC -/ ACCP 187

A : buste d'Erato à droite, drapé, tête nue, sans tiare, ni couronne, ni diadème, inscription abrégée, circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : BA[ΣΙΛΙΣΣΑ] // EPAT[Ω].

R : représentation probable des murs de la capitale Artaxata avec ses six tours, en exergue E (έτος /année) et Γ (trois).

Diamètre : 25,6 mm ; poids : 12,36 g ; 8 Chalkoi⁷⁸ ; bronze.

Exemplaire de référence : Musée d'histoire de l'Arménie⁷⁹.

54. Fig.4⁸⁰: CAA -/ ACV -/ HRAC -/ ACCP 188

A : buste d'Erato à droite, drapé, tête nue, sans tiare, ni couronne, ni diadème, inscription abrégée, circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : BA[ΣΙΛΙΣΣΑ] // EPAT[Ω].

R : tiare arménienne, en exergue E (έτος /année) et le Γ (trois)

Diamètre : [-] ; poids : [-] ; 4 Chalkoi⁸¹ ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Franck Kovacs (exemplaire unique).

55. Fig.5⁸²: CAA 167/ ACV 184/ HRAC 167/ ACCP 178

A : buste de Tigrane à droite, drapé, portant la tiare arménienne à cinq pointes, inscription circulaire tournée vers l'intérieur sens horaire : BACIAEYC MEΓAC NEOC TITPANHC.

R : buste d'Auguste à gauche, inscription circulaire tournée vers l'extérieur, sens antihoraire : KAICAP ΘEOC ΘEOY YIOC CEBACTOC.

Diamètre : 24 mm ; poids : 14,18 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Roy Arakelian⁸³.

56. Fig.6⁸⁴: CAA 128/ ACV 122/ HRAC -/ ACCP 180

A : deux bustes côte à côte, à droite, le premier portant la tiare arménienne à cinq pointes, inscription circulaire tournée vers l'extérieur, sens antihoraire : [BACIAEYC] MEΓAC TITPANHC⁸⁵.

Guevrekian; 6,34 g., coll. P. Bedoukian; 6,03 g., coll. P. Bedoukian; 5,63 g., coll. P. Bedoukian; 4,82 g., Classical Numismatic Group, 24 juin 1998, lot 698 ; g. ?; Musée d'histoire de l'Arménie (MHA).

⁷⁷ Monnaie publiée pour la première fois par F. Kovacs en 2016, ACCP 187. Nous nous fions à sa description.

⁷⁸ Soit 1/6^e de drachme. La monnaie de la collection R. Arakelian ayant un diamètre de 24 mm et un poids de 11,23g.

⁷⁹ 14,49g, MHA inv. 20093-4 ; 12,36g, MHA, inv. 19992-75 ; 11,23 g collection R. Arakelian ; ?, collection Karen Vardanyan.

⁸⁰ Monnaie publiée pour la première fois par F. Kovacs en 2016, ACCP 187. Nous nous fions à sa description.

⁸¹ Soit 1/12^e de drachme.

⁸² Monnaie répertoriée pour la première fois dans la collection Prowe, Transactions of the Moscow Num. Soc., iii, 1905, p. 155, Pl. IV. 21, cf. CAA 167.

⁸³ 15,02 g., Ashmolean Museum, Oxford ; 14,52 g., Gorny, 30 octobre 1989, 357; 14,42 g., Classical Numismatic Group, 5 décembre 1995, lot 634; 14,23 g., Classical Numismatic Group, 27-29 septembre 1993, lot 34; ?, F. Kovacs, 21 novembre 1988, lot 115.

⁸⁴ Monnaie publiée pour la première fois dans CAA 128.

R : Les monts Ararat, en exergue A, inscription semi-circulaire tournée vers l'intérieur au-dessus des monts ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ⁸⁶.

Diamètre : 20 mm; poids : 5.23 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Roy Arakelian⁸⁷.

57. Fig.7⁸⁸: CAA 161/ ACV 178/ HRAC 166/ ACCP 200

A : deux bustes côte à côte à droite, le premier portant la tiare arménienne à cinq pointes.

R : Tyché assise tenant une corne d'abondance, *cornucopia*, en exergue TEK ou TEV, inscription en trois lignes ↓ ΒΑCΙΛΕΩC / ΤΙΓΡΑΝΟΥ ↓ ΜΕΓΑΛΟΥ.

Diamètre : 17 mm; poids : 5, 21 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Roy Arakelian⁸⁹.

58. Fig.8⁹⁰: CAA 162/ ACV 179/ HRAC -/ ACCP 201

A : deux bustes côte à côte, à droite, le premier portant la tiare arménienne à cinq pointes.

R : Cheval cabré, en exergue TCV, inscription en trois lignes, ↓ ΒΑCΙΛΕΩC / ΤΙΓΡΑΝΟΥ ↓ ΜΕΓΑΛΟΥ.

Diamètre : 15 mm; poids : 3,02 g. ; bronze.

Exemplaire de référence : collection Paul Bedoukian⁹¹.

59. Fig.9⁹²: CAA -/ ACV -/ HRAC -/ ACCP 189

A : deux bustes côte à côte, à droite, de Tibère et Zenon, couronnés de lauriers.

R : tiare arménienne, inscription circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : ΚΑΙΤΙΒΕΡΙ ΟC Κ Ζ[ΗΝΟ] C.

Diamètre : [_ - _] mm; poids : [_ - _] g. ; bronze.

Exemplaire de référence : *RPC S-2-1-5488*⁹³.

60. Fig.10⁹⁴: CAA 163/ ACV -/ HRAC 169 / ACCP 177

⁸⁵ Légende donnée dans ACCP 180.

⁸⁶ Nous retenons l'orthographe « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ » clairement lisible sur au moins deux monnaies. Notons que Kovacs, 2008, p. 340 écrit « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ » alors que dans ACCP, n° 180 il corrige en « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ ».

⁸⁷ 5,76 g., Roma Numismatics, 27 mai 2017, lot 166; 5,23 g., Leu Numismatik, 25 octobre 2017, lot 96; 4,86 g., Classical Numismatic Group, 15 septembre 1999, lot. 798; 4,7 g, coll. P. Bedoukian; 4,5 g.; MHA inv. n. 18799/5; 4,45 g., MHA inv. n. 19648/75; 4,42 g. ; coll. A. Ayvazyan; 4,31 g., Classical Numismatic Group, 24 juin 1998, lot. 701; 4,21 g., Forum Ancient Coins / Ebay, 21 décembre 2017 ; 4,01 g., coll. A. Ayvazyan; 3,91 g., Classical Numismatic Group, 5-6 décembre 1995, lot. 638; 3,91 g., MHA inv. n. 19992/78.

⁸⁸ Monnaie publiée pour la première fois par Bedoukian 1968, n° 31 et sous Tigraue IV et identifiée en 1971, Bedoukian 1971, n° 2a et 2b.

⁸⁹ 6,46 g., coll. J. Guevorkian; 6,34 g., coll. P. Bedoukian; 6,03 g., coll. P. Bedoukian ; 5,63 g., coll. P. Bedoukian ; 5,49 g., coll. Bibliothèque nationale de France (Cabinet des Médailles).

⁹⁰ Idem note 88 ci-dessus.

⁹¹ 4,65 g ; coll. A. Donabedian.

⁹² Publiée par RCP S-2-1-5488 et identifié dans ACCP 189.

⁹³ La monnaie de la collection R. Arakelian ayant un diamètre de 22 mm et un poids de 7,63g.

A : buste d'Artavasdès à droite, en exergue Γ (trois), inscription circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΤΑΩΑΞΔΟΥ.

R : buste d'Auguste à droite, inscription circulaire tournée vers l'intérieur, sens horaire : ΘΕΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ.

Diamètre : 18 mm; poids : 3,31g. ; argent.

Exemplaire de référence : collection Roy Arakelian⁹⁵.

V - Les représentations numismatiques d'Erato

61. Après avoir analysé les sources littéraires et présenté le corpus numismatique, il nous faut à présent nous intéresser aux monnaies attribuées à Erato. Les monnaies d'Erato connues jusqu'ici portent son nom, sans aucune ambiguïté, et comportent la légende suivante «ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ». Il s'agit des monnaies représentées Fig.1 et Fig.2, classées comme suit :

CAA	ACV	HRAC	ACCP
-	-	163	179
165	182	164	
166	183	165	

Tableau 1 : monnaies de Tigrane et Erato

62. On peut observer, qu'en 1999, A. Mousheghian et G. Depeyrot ont répertorié par erreur⁹⁶ une variante supplémentaire comportant un buste *drapé* d'Erato (HRAC 163), en plus des monnaies cataloguées par P. Bedoukian (CAA 165 et 166) et Y.T. Nercessian (ACV 182 et 183) ; F. Kovacs ne retient qu'un seul type monétaire (ACCP 179).

63. Récemment, ce dernier a publié pour la première fois deux autres types monétaires comportant l'inscription du nom abrégé d'Erato⁹⁷. Il s'agit des monnaies Fig.3 et Fig.4 classifiées ACCP 187 et ACCP 188. La planche 1 illustre les quatre monnaies concernées (Fig.1, Fig.2, Fig.3 et Fig.4).

⁹⁴ Monnaie publiée pour la première fois par Percy Gardner, Gardner 1872, pp. 9-15, Planche I, n° 7.

⁹⁵ 3,70 g., coll. A. Sanoian ; 3,70 g., MHA n° inv ; 3,54 g., coll. P. Bedoukian ; 3,53 g., B M, Londres ; 3,50 g., coll. D. J. McClymont.

⁹⁶ En réalité, HRAC 163 n'est autre que l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale de France sous deux références différentes, à savoir Bibliothèque Nationale de France inv. 30 et Babelon 1890, 30. L'exemplaire de la collection du Hunterian Museum, Glasgow (6,95 g.) est inventorié chez HRAC sous le n° 163 et 165, quant à l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale de France, il l'est sous les numéros 163 et 164.

⁹⁷ D'après nos recherches, le type monétaire de la Fig.3 est attesté à au moins 4 exemplaires tandis que celui de la figure 4 est un exemplaire unique.

64. Observation : Nous pouvons tout d'abord constater que le nom « Erato » (EPATΩ) apparaît systématiquement sur les quatre monnaies concernées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

CAA 165 / ACV 182 / HRAC 164	EPATΩ ΒΑΙCΙΛΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ	Fig.1
CAA 166 / ACV 183/ HRAC 165/ ACCP 179	EPATΩ ΒΑCΙΛΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ	Fig.2
ACCP 187	BA EPAT (pour ΒΑΣΙΛΙCΣΑ EPATΩ)	Fig.3
ACCP 188	BA EP (pour ΒΑΣΙΛΙCΣΑ EPATΩ)	Fig.4

Tableau 2 : légendes des monnaies d'Erato

65. On notera que, dans la numismatique artaxiade, les monnaies (Fig.1 et Fig.2) sont les seules connues à indiquer un lien de parenté, leur légende précisant qu'Erato est la sœur d'un roi nommé Tigrane («EPATΩ ΒΑCΙΛΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ»). La légende souligne son lien de parenté avec un roi Tigrane et affirme ainsi, par lui, la légitimité d'Erato à régner, bien qu'elle soit une femme. Il s'agit évidemment d'un fait tout à fait exceptionnel dans l'histoire de cette dynastie, et même dans l'histoire antique de l'Arménie.

	Avers	Revers	
CAA 165 ACV 182 HRAC 164	ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΤΙΓΡΑΝΗC	EPATΩ ΒΑCΙΛΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ	Fig.1
CAA 166 ACV 183 HRAC 165	ΒΑCΙΛΕΥC ΜΕΓΑC ΝΕΟC ΤΙΓΡΑΝΗC	EPATΩ ΒΑCΙΛΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ	Fig.2

Tableau 3 : récapitulatif des légendes sur les monnaies de Tigrane et Erato

66. Dans un tel contexte, et à la lumière du texte de Tacite, il était tentant pour V. Langlois de penser qu'un Tigrane, fils de Tigrane III, s'était marié avec sa sœur appelée Erato. Les monnaies Fig.1 et Fig.2 ont conduit la plupart des chercheurs à opter pour cette solution. V. Langlois, interprétant les textes de Tacite et de Dion Cassius, fut le premier à considérer que Tigrane III (fils du roi Artavasdès⁹⁸ et petit-fils du roi Tigrane⁹⁹), avait, suivant l'usage parthe, épousé sa sœur Erato¹⁰⁰. C'est également l'opinion de P. Bedoukian et de Y.T. Nercessian qui considèrent que les monnaies Fig.1 et Fig.2 prouvent l'existence de ce règne conjoint.

67. Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il convient d'étudier l'utilisation du titre « ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ » et de réfléchir à la question soulevée par Clive Foss

⁹⁸ Artavasdès II.

⁹⁹ Tigrane II le Grand.

¹⁰⁰ Langlois, 1859, p. 38. Il faut noter que, compte tenu des connaissances de l'époque, la numérotation des rois nommés Tigrane s'arrêtait à Tigrane III, (cf. également supra note 6).

dans un article paru en 1986¹⁰¹. S'étonnant de l'utilisation du titre « BACIAEYC BACIAEΩN » sur notre monnaie Fig.1¹⁰², pour un roi qu'il estime « insignifiant », et considérant que les légendes sont suspicieusement bien conservées pour une monnaie dont les portraits montrent une usure considérable¹⁰³, il décide d'inspecter personnellement la monnaie au Cabinet de Médailles de Paris, avec l'aide de Madame Dominique Gerin. Il arrive alors à la conclusion que la légende a été regravée avec des marques autour des têtes et des inscriptions¹⁰⁴ et qu'il s'agit en réalité de la monnaie Fig.2 regravée¹⁰⁵.

68. On a du mal à voir l'intérêt d'une telle imposture. En réalité, soit la monnaie est authentique, soit il s'agit d'une regravure antique, soit il s'agit d'une regravure moderne. Rappelons que la monnaie Fig.1 a été publiée pour la première fois en 1794 par Sestini¹⁰⁶ et qu'elle était alors l'unique monnaie connue du règne conjoint d'un Tigraue et d'Erato. Il faut ensuite attendre quatorze années pour que J. Pinkerton publie en 1808¹⁰⁷ l'exemplaire de la monnaie Fig.2. Cette chronologie exclut *de facto* la contrefaçon de la monnaie Fig.1 par imitation de la monnaie Fig.2, inconnue à l'époque.

69. Il faut ensuite se demander si un exemplaire authentique de la monnaie Fig.2 a été regravé durant l'Antiquité pour devenir la monnaie Fig.1. Cette théorie est défendable d'autant plus qu'il n'existe à ce jour qu'un exemplaire, conservé au Cabinet de Médailles de Paris, alors que, tout en demeurant très rare, il existe plusieurs exemplaires de la monnaie Fig.2¹⁰⁸. Néanmoins, on peut se poser la question de savoir dans quel but on aurait regravé la monnaie pour enlever l'inscription « BACIAEYC MEΓAC » afin de la remplacer par « BACIAEYC BACIAEΩN ». Enfin, si pour des raisons obscures cela était vraiment le cas, comment expliquer alors la mention « NEOC » sur la monnaie Fig.2 qui, par définition, se place après un précédent ? En effet, la légende « NEOC » présuppose une légende antérieure différente, et la seule

¹⁰¹ Foss Clive, 1986, p. 19-66, et plus particulièrement la note de bas de page n° 55. A noter que l'article concerne principalement les monnaies de Tigraue II.

¹⁰² P. Bedoukian s'étonne également de l'utilisation du titre « BACIAEYC BACIAEΩN », Bedoukian 1968, p. 57.

¹⁰³ Nous ne comprenons pas pourquoi Foss parle des « têtes » au pluriel (« ... the coin has been extensively tooled, with marks especially evident around the heads and inscriptions... »), dans la mesure où le revers avec Erato sur la monnaie Fig.1 porte la même inscription que le revers de la monnaie Fig.2. Il n'était donc pas nécessaire de regraver le revers, si l'on suit son raisonnement.

¹⁰⁴ « marks especially evident », Foss Clive, 1986, p. 36, note 55.

¹⁰⁵ Raisonnement suivi également par RPC I, cf. note sous 3842, la monnaie n'étant pas présentée dans la planche 147. Néanmoins, il est possible de consulter la fiche de la monnaie sur le site :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84968628.r=tigraue?rk=214593;2>.

¹⁰⁶ Cf. supra note 73.

¹⁰⁷ Cf. supra note 75.

¹⁰⁸ Voir supra note 76.

connue aujourd'hui est la légende « BACIAEYC BACIAEΩN » de la Fig.1¹⁰⁹. De ce fait, l'hypothèse d'une regravure n'a aucun effet explicatif. Nous avons à notre tour examiné cette monnaie le 17 avril 2019 au Cabinet de Médailles de Paris, en présence de Monsieur Julien Olivier, le conservateur chargé de la collection des monnaies grecques, et à l'observation, nous n'avons pu relever aucune trace manifeste de regravure, tout au plus on constate que les champs sont légèrement en creux. En revanche, on observe très nettement trois nodules de plomb, à l'arrière du buste de Tigrane et dans la légende (au niveau de la lettre « Γ ») (Cf. Planche 5). De ce fait toute manipulation aurait endommagé considérablement la monnaie en mettant à jour d'autres nodules.

70. A ce propos, l'argument lié à la gravure de la monnaie et du différentiel de conservation entre le portrait et la légende invoqué par Clive Foss pour la monnaie Fig.1 est en réalité d'une portée très limitée. En effet, les frappes des monnaies arméniennes antiques, surtout pour les monnaies de bronze, et leurs dérivés, témoignent de multiples problèmes de frappe. Succinctement, on peut dire que, selon le positionnement des matrices, soit la légende est correctement imprimée, et généralement au détriment du buste, soit c'est l'inverse¹¹⁰. Par ailleurs, sur les nouveaux exemplaires des monnaies découverts Fig.2 et Fig.5, dont les inscriptions sont bien conservées, on peut remarquer que les lettres sont gravées particulièrement en relief et avec les mêmes formes de lettre que sur les monnaies Fig.2 et Fig.5. Rien d'étonnant donc que sur la monnaie Fig.1 on puisse constater des lettres bien lisibles.
71. Reste alors une seule hypothèse réaliste : l'hypothèse de l'authenticité de la monnaie Fig.1. Nous partons donc du principe que la monnaie Fig.1 est complètement authentique (métal, inscriptions et bustes). En tout état de cause, le doute sur l'authenticité de la monnaie Fig.1 risque de perdurer encore très longtemps tant qu'aucun autre exemplaire lisible n'aura été découvert. Toutefois la portée de la controverse est limitée : il s'agit de déterminer si la première période de règne était plutôt pro-parthe ou non ; sachant que cette première période dura quelques mois, voire quelques années, et ne concerne qu'un seul type monétaire conservé.
72. Par ailleurs, la monnaie Fig.2 se distingue à l'avvers par une indication importante, en l'occurrence, le terme « nouveau » (« NEOC ») qui concerne le souverain Tigrane¹¹¹. La légende « BACIAEYC MEΓAC NEOC TITPANHC » se différencie ainsi de la légende « BACIAEYC BACIAEΩN TITPANHC » de la monnaie Fig.1. La monnaie Fig.5 comporte également, à l'avvers, la même légende. Les trois types monétaires

¹⁰⁹ Nous allons voir au § 75 ci-après la conséquence de cette hypothèse, par la modification du sens de « NEOC ».

¹¹⁰ Cette question nécessite en soi une étude séparée approfondie. Nous ne faisons que résumer ici nos observations basées sur plusieurs centaines de monnaies artaxiades. Une étude des coins étant impossible, puisqu'aucun n'est conservé, l'observation attentive des monnaies permet de constater qu'il est rare que l'avvers et le revers soient l'un et l'autre bien frappés.

¹¹¹ Distinction non reprise dans ACCP.

(Fig.1, Fig.2 et Fig.5) comportent, peut-on penser, le buste du même souverain dans la mesure où les portraits, les tiaras et leurs ornements sont identiques¹¹² (voir Planche 2). A observer également que pour les trois types monétaires susmentionnés la légende est inscrite de l'intérieur vers l'extérieur à l'avers et à l'inverse de l'intérieur vers l'extérieur sur le revers.

73. Il faut à présent aborder la question du sens du mot « NEOC » sur les deux types monétaires, Fig.2 et Fig.5. Plusieurs auteurs¹¹³ ont avancé des hypothèses pour justifier le terme « NEOC ». Toutefois, leur raisonnement se fondait sur l'hypothèse selon laquelle toutes les monnaies en *jugate* pouvaient être attribuées à Erato. Partant de là, le buste de Tigrane figurant sur ces *jugates* servait de point de référence, faussant ainsi le raisonnement, selon nous. J. Nurpetlian, en conservant les attributions à Tigrane [IV] et Tigrane [V] retenues par P. Bedoukian, tente une autre explication, tout en admettant que plusieurs questions restent sans réponse¹¹⁴. Il avance ainsi l'hypothèse que « NEOC » pourrait signifier « jeune ». Pour lui, la légende sur les monnaies de Tigrane [V] pourrait également être lue comme « le jeune Tigrane ». Il s'agit là d'un sens possible de ce mot grec ; c'est un fait. Cette hypothèse doit toutefois être éprouvée par son pouvoir explicatif. Si « NEOC » a le sens de « jeune », on peut en déduire que Tigrane affirme être plus jeune que son prédécesseur, lui aussi appelé Tigrane, que ce dernier soit son père ou son oncle. Utiliser une épithète de qualité dans le cadre très contraint d'une légende monétaire pour affirmer qu'un roi est plus jeune que son prédécesseur a peu de portée : il s'agit là d'une situation normale. D'ailleurs, dans aucune dynastie hellénistique, où les souverains n'avaient que peu de noms dynastiques (Antiochos, Seleucos, Ptolémée, etc.), nous ne rencontrons l'usage de ce mot. En outre, en Grande-Arménie où le niveau d'hellénisation était modeste¹¹⁵, il est très peu probable que les souverains aient ainsi élaboré un nouveau concept fondé sur une subtilité linguistique. Nous considérons par conséquent qu'il faut conserver la lecture traditionnelle de « NEOC » signifiant « nouveau ». Et si Tigrane, sur une monnaie portant l'effigie de l'empereur Auguste au revers (Fig.5), veut affirmer un changement politique dans l'orientation de son règne (passant de pro-parthe à pro-romain) rien de plus naturel que d'affirmer ce changement par l'utilisation de l'épithète « NEOC ». Par ailleurs, ce changement présuppose la réalité de la légende « BACIAEYC BACIAEΩN » de la monnaie Fig.1. Enfin, l'argument susmentionné de l'exemplaire unique conservé de la monnaie Fig.1 pourrait s'expliquer aisément. Il y a là un élément convergent avec le fait que Tigrane avait tout à la fois le temps et l'intérêt politique pour faire disparaître ses premières émissions monétaires.

¹¹² Bedoukian 1971.

¹¹³ RPC 1, 571 ; Sullivan 1973, 25 n. 21 ; Bedoukian 1971, 139.

¹¹⁴ Nurpetlian 2008-2009, p. 138.

¹¹⁵ Yevadian, 2008, p. 298-302, surtout 302.

74. En ce qui concerne le buste d'Erato, quel que soit le type monétaire considéré, regardant à gauche (Fig.1 et Fig.2) ou à droite (Fig.3 et Fig.4), il est toujours très reconnaissable. Il est drapé, à droite comme à gauche, avec un long cou dégagé. La reine porte deux tresses de part et d'autre du front, relevées derrière la tête en chignon¹¹⁶. Pour être plus précis encore, il faut observer que, sur l'ensemble des quatre monnaies, sa tête est nue. Elle ne porte en effet ni tiare, ni couronne, ni diadème. L'absence de la tiare à cinq pointes, principal symbole des souverains artaxiades, est particulièrement étonnante, d'autant plus qu'elle figure au revers de l'une des monnaies de la reine (Fig.4). Nous en déduisons, qu'en tant que femme, bien qu'issue de la lignée artaxiade directe, elle ne pouvait porter cette tiare, même si elle y fait référence dans son discours idéologique en l'apposant au revers de l'une de ses monnaies.
75. A noter également que sur ces deux monnaies (Fig.1 et Fig.2), Tigrane et Erato occupent respectivement l'avvers et le revers, alors que, comme nous le verrons plus tard sur d'autres monnaies que leur attribuent les numismates, ils se tiendraient côte à côte. Ce positionnement a certainement une signification. Le fait qu'ils se tiennent côte à côte pourrait indiquer une relation père-fille ou une relation conjugale, en tout cas, un lien certain de subordination, alors qu'une représentation séparée, comme c'est le cas pour Erato, serait plutôt le signe d'une relation politique et égalitaire, à l'image de la représentation des consuls romains. Dans cette hypothèse, Erato ne peut être considérée comme l'épouse de Tigrane¹¹⁷.
76. De plus, sous réserve de ce qui a été développé ci-avant aux paragraphes 68 à 76, l'existence de deux monnaies quasi identiques (Fig.1 et Fig.2), mais avec des légendes partiellement différentes, nous amène à la conclusion qu'Erato a exercé un règne comprenant deux périodes distinctes, conjointement avec le même souverain, Tigrane, puisque les deux¹¹⁸ variantes de la monnaie sont identiques en ce qui concerne les portraits et les ornements. Seules les légendes à l'avvers sont différentes¹¹⁹. L'inscription à l'avvers « BACIAEYC BACIAEΩN TITPANHC – Le Roi des rois Tigrane » (Fig.1) nous fait penser que Tigrane et Erato composaient avec les Parthes. En effet, ce titre fut utilisé traditionnellement par les souverains parthes (par exemple Mitridates II ou III) et artaxiades (Tigrane II ou Artavasdès II)¹²⁰.

¹¹⁶ La coiffure d'Erato avec deux tresses sur le côté du visage et un chignon à l'arrière est caractéristique des coiffures de l'aristocratie romaine (cf. RCP I, 4013, 4014 et surtout 4016 pour les monnaies représentant Livie, l'épouse d'Auguste).

¹¹⁷ Pour cette période, pour le monnayage Parthe voir par exemple la monnaie de Phraatès avec sa mère Musa, Sellwood 58.9 ; Shore 324 ; Sunrise 404 ; et pour le monnayage romain beaucoup plus riche cf. note 129.

¹¹⁸ Une troisième distinction est faite par HRAC pour une variante avec un buste drapé (HRAC 163).

¹¹⁹ Notre analyse exclut l'hypothèse avancée par certains du co-règne d'Erato avec deux Tigrane différents (Tigrane [IV] et Tigrane [V]).

¹²⁰ Mais la question reste complexe et soumise aux aléas des nouvelles découvertes numismatiques (par exemple le nouveau type monétaire ACCP 169 contenant justement ce titre. Sur la monnaie CAA 165, ACV 182, HRAC 164 (Fig.1), l'inscription « BACIAEYC BACIAEΩN TITPANHC » a intrigué plus d'un chercheur cf. supra § 69 et s. voir également sur ce sujet Vardanian 1999, p. 43-44 ou Olbrycht, 2009, 165-170.

77. Comme indiqué ci-avant, selon nous, la légende suivante : « BACIAEΩC MEΓAC NEOC TITPANHC - Tigrane, le nouveau grand roi » (Fig.2) indique le second règne pendant lequel le souverain recourt à la titulature courante à l'époque, à laquelle il ajoute le mot « NEOC », soulignant ainsi qu'il règne à nouveau.
78. A noter que sur ces deux types de monnaie (Fig.1 et Fig.2), la représentation du souverain ne change pas, c'est la nuance de l'inscription, et plus particulièrement le mot « NEOC » qui suffit à lui seul pour marquer le changement. Il était théoriquement possible d'opter pour un changement de représentation du souverain en ajoutant l'adjectif « NEOC ». Cela n'a pas été le cas cependant, probablement pour afficher la continuité politique, une fois le changement d'orientation personnelle du roi (orientation pro-romaine), devenu réalité.
79. A ce stade, il est possible d'effectuer une comparaison des deux monnaies d'Erato susmentionnées (Fig.1 et Fig.2) avec celle représentant ce même souverain Tigrane [V] en compagnie d'Auguste (Fig.5). La comparaison des monnaies nous amène à confirmer que la seconde période de Tigrane et d'Erato était pro-romaine, dans la mesure où les monnaies portent à l'avant la même légende « BACIAEYC MEΓAC NEOC TITPANHC » et que la monnaie Fig.5 comporte au revers le portrait de l'empereur romain.
80. Sur cette dernière monnaie, Auguste prend la place d'Erato au revers (Fig.5), ce qui peut s'expliquer par des raisons diplomatiques¹²¹. C'est le portrait d'une femme qui a été remplacée plutôt que celui de Tigrane qui est un homme et le roi en titre. Compte tenu de la similitude entre les trois monnaies susmentionnées (Fig.1, Fig.2 et Fig.5), on peut également se demander s'il y a eu véritablement une coupure de règne entre ces deux périodes. On peut également supposer qu'il y a eu une époque pro-parthe et une époque pro-romaine, la similitude des monnaies laissant penser qu'il y a probablement eu un ménagement subtil des deux empires en présence. Dans tous les cas, nous pensons qu'Erato a régné aux côtés de ce même Tigrane¹²².
81. A remarquer également qu'à aucun moment durant ces deux règnes Erato n'est qualifiée de « ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ – reine » sur ces deux monnaies, alors que, plus tard, sur deux types de monnaies récemment découvertes, elle s'arroge ce titre puisqu'elle règne seule (Fig.3 et Fig.4). Les inscriptions « BA » et « EPAT », lisibles sur les deux types de monnaies, laissent en effet peu de doute, et l'on peut développer les abréviations en « BA[ΣΙΛΙΣΣΑ] EPAT[Ω] – reine Erato ». Ces deux monnaies comportant uniquement le portrait d'Erato, il faut en conclure qu'il s'agit du dernier règne de cette reine, Tigrane étant déjà mort, comme l'écrit Dion Cassius (cf. supra § 27). En ce qui concerne cette monnaie, une originalité supplémentaire réside donc

¹²¹ Du fait de la présence d'Auguste sur cette monnaie (Fig.5) une attribution à Tigrane III aurait pu être envisageable ; toutefois, la similitude des monnaies Fig.1, Fig.2 et Fig.5 exclut cette attribution.

¹²² Cf. nos développements à la section 8 ci-après.

dans le fait qu'il s'agit de l'unique monnaie artaxiade connue à ce jour à comporter la mention du titre de souveraine : « BA[ΣΙΑΙΣΣΑ]»¹²³.

- 82.** On peut remarquer également que sur les deux monnaies (Fig.3 et Fig.4) figure en exergue l'inscription Ε Γ. Le Ε signifiant έτος (année), le Γ signifiant trois¹²⁴. Toutefois, on ne sait pas s'il s'agit de trois années de règne d'une durée cumulée (deux règnes d'Erato avec Tigraue, et le règne où la reine gouverne seule) ou s'il s'agit de la durée totale d'un seul règne : le dernier.
- 83.** Par ailleurs, la monnaie Fig.3 se distingue par l'originalité de la représentation au revers. Il s'agit de la seule monnaie artaxiade connue représentant un bâtiment, en l'occurrence les murailles d'Artaxata, capitale du royaume¹²⁵. On peut y voir l'influence de la numismatique romaine. En effet, à la différence de la numismatique hellénistique, qui place au revers divinités, allégories ou héros, les monnaies romaines peuvent comporter des monuments, voire des montagnes symboliques : signe évident de la diffusion de l'influence politique romaine dans le royaume de Grande-Arménie¹²⁶.
- 84.** Enfin, sur la monnaie (Fig.4), la représentation de la tiare arménienne au revers est également unique - seules les monnaies romaines utilisaient en effet ce type de représentation pour symboliser l'Arménie¹²⁷. Jusque-là, tous les souverains artaxiades hommes portaient la tiare arménienne sur la tête. Le seul à ne pas le faire est Artaxias III (18-34 ?), or son attitude s'explique par le fait qu'il n'est pas un Artaxiade de ligne directe. Il est, en effet, le fils du roi Polémon du Pont et ne peut donc se permettre de porter la tiare artaxiade, que ce soit sur ses monnaies ou sur les monnaies romaines qui le représentent avec Germanicus.
- 85.** Nous estimons que les périodes de règne d'Erato ont été assez courtes. Les textes de Tacite et de Dion Cassius, ainsi que l'indication « Ε Γ » sur les monnaies représentées

¹²³ Nous rappelons que ces monnaies ont été citées pour la première fois par F. Kovacs, ACCP 187 et ACCP 188.

¹²⁴ ACCP 187 et ACCP 188. Voir également la même notation de « Γ » sur la monnaie d'Artavasdès [III] Fig.10 (cf. Planche 4).

¹²⁵ Le cas échéant, même si ce n'est pas à la conclusion à laquelle nous arrivons ci-après, cette originalité pourrait être invoquée comme argument en faveur de l'attribution de la monnaie (Fig.6) à Erato, dans la mesure où la représentation de l'Ararat - elle aussi très symbolique - est également unique dans la numismatique artaxiade. Une monnaie de la même période émise à Césarée Germanica comporte, au revers, une représentation similaire d'une muraille de fortification, RPC I, 2017.

¹²⁶ On peut également y voir une volonté d'équilibre de la part d'Erato. En effet, tout en s'affichant comme souveraine favorable aux Romains, elle représente néanmoins Artaxata sur sa monnaie, alors considérée par les Romains comme ville ennemie, depuis sa construction sur la suggestion d'Hannibal, lui-même ennemi juré de Rome. Du reste, par la suite, les Romains ne manqueront pas de raser et brûler la ville, à deux reprises : en 59 et en 162 ap. J.-C. Notons tout de même que la ville d'Artaxata fut la capitale historique du royaume de Grande-Arménie et donc symbole de la royauté arménienne. Son utilisation sur des revers monétaires est donc avant tout liée à une volonté de légitimation dynastique.

¹²⁷ Yevadian, 2018, p. 352-361.

28/04/2019

Fig.3 et Fig.4 vont dans ce sens. Par conséquent, l'existence de quatre types différents de monnaie nous semble significative pour la période (Fig.1, Fig.2, Fig.3 et fig4).

VI- Les monnaies artaxiades en *jugate*¹²⁸

- 86.** Comme nous l'avons analysé précédemment, la seule souveraine artaxiade documentée ayant régné ou co-régné est Erato. Ce fait a naturellement conduit la quasi-totalité des numismates à attribuer les monnaies en têtes accolées, dites en « *jugate* », à cette dernière, d'autant plus facilement que, sur ces monnaies, apparaissait systématiquement le nom de Tigrane, renvoyant de ce fait au co-règne mentionné par Dion Cassius. Il faut sans doute être plus nuancé.
- 87.** Les monnaies en *jugate* sont rares dans la numismatique artaxiade¹²⁹ ; on n'en connaît que quatre types, toutes frappées sur une période rapprochée. Celles que nous étudions ici datent de 20 av. J.-C. à 35 ap. J.-C. Nous allons à présent les analyser précisément et tenter de les attribuer, voir [planche 3](#).

CAA	ACV	HRAC	ACCP
128	122		180
-	-		189
161	178	166	200
162	179		201

Tableau 4 : les quatre monnaies artaxiades en *jugate*

A- *Jugate* Fig.6, (CAA 128 ; ACV 122 ; ACCP 180).

- 88.** Cette monnaie est d'un diamètre de 20 millimètres et d'un poids légèrement supérieur à 5 grammes. À l'avvers, on découvre le profil à droite de deux bustes superposés, au visage imberbe. Le buste au premier plan est coiffé de la tiare traditionnelle des rois artaxiades de Grande-Arménie, reconnaissable à ses cinq pointes. Notons que cette monnaie comporte, à l'avvers, une inscription circulaire tournée vers l'extérieur et non vers l'intérieur. Il est à noter que les monnaies Fig.1, Fig.2 et Fig.5 ont également une inscription circulaire tournée vers l'extérieur mais seulement au revers. F. Kovacs indique l'inscription des deux mots suivants : « ΜΕΓΑC ΤΙΓΡΑΝΗC », et suppose l'existence du mot « [BACIAEYC] » devant (ACCP 180). Suite à la lecture de

¹²⁸ Terme utilisé en numismatique pour désigner le buste de deux personnes se tenant côte à côte.

¹²⁹ Les romains ont abondamment utilisé les portraits sur les monnaies en étant particulièrement inventif dans leur représentation. Le type traditionnel est celui des deux bustes sur chaque face de la monnaie rappelant l'égalité de pouvoir et de dignité entre les consuls de l'époque républicaine. Apparaît ensuite, à la mode des monarchies hellénistiques, les bustes en *jugate*. Il y a là une figuration mythologique des Dioscures, qui a été utilisée pour les princes héritiers Gaius et Lucius (RPC I, 2121, 2122 et 2564), Tibère et Drusus (RPC I, 1658) et Néron et Britannicus (RPC I, 2132). La représentation en *jugate* est également utilisée pour les couples dirigeants comme Marc Antoine et Octavia, (RPC I, 2202), Auguste et Julia Augusta (Livia) (RPC I, 2466), Claude et Agrippine II (RPC I, 2475), ou encore, étonnamment, Néron et Agrippine II (RCP I, 2565). Enfin, une monnaie comporte même trois bustes des triumvirs (RCP I, 2569 à 2573). Les bustes peuvent être figurés en plus petit l'un au-dessus de l'autre ou face à face, plus rarement dos à dos à l'image des bustes de Janus. Finalement, sur cette très vaste typologie de représentation de bustes, seuls les bustes en *jugates* semblent avoir été utilisés dans les monarchies orientales comme celui de Rhoemetalkes I et Pythodoris, (RPC I, 1708 à 1712) ou en Arménie.

plusieurs nouvelles monnaies, nous pouvons confirmer cette écriture circulaire de « BACIAEYC MEΓAC » devant les deux bustes superposés, et de « TIGPANHC » derrière. Sur le revers, au centre, deux montagnes hérissées de deux sommets pointus, celle de gauche étant plus petite que celle de droite. Ces deux sommets évoquent immédiatement le petit et le grand Ararat. Au premier plan, une série de collines rappelle celles sur lesquelles fut bâtie la ville d'Artaxata. A la droite du petit Ararat et au-dessus, on peut lire une légende en grec : « ΦΙΛΟΚΑΙCAP - ami de César », ainsi que la lettre « A », en exergue.

- 89.** Il s'agit incontestablement d'une monnaie de l'époque artaxiade (entre 189 av. J.-C. et 16 ap. J.-C.) compte tenu de l'iconographie adoptée par les rois de cette dynastie, notamment la tiare arménienne à cinq pointes ainsi que l'inscription « BACIAEYC MEΓAC TIGPANHC ». La légende sur le revers, aujourd'hui bien déchiffrée, « ΦΙΛΟΚΑΙCAP » c'est-à-dire « amis de César » ne laisse aucun doute : il ne peut s'agir que de souverains ayant dû composer avec Rome. La lettre A, en exergue, peut aussi bien faire référence au lieu de frappe de la monnaie, la capitale Artaxata, qu'à l'année de sa frappe, c'est-à-dire la première année du règne du ou des souverain(s) en question.
- 90.** Enfin, cette monnaie se distingue par la représentation de deux montagnes hautement symboliques pour les Arméniens : le petit et le grand Ararat. Cette iconographie unique, comme déjà indiqué plus haut, est en complète rupture avec les monnaies antérieures. En effet, en général, le monnayage arménien de l'époque hellénistique ne représente jamais un lieu symbolique, mais plutôt des allégories de dieux, déesses ou des objets symboliques.
- 91.** Depuis 1978, plusieurs théories ont été avancées pour une attribution qui reste approximative. En effet, les monnaies disponibles sont relativement rares. Elles sont surtout, dans leur grande majorité, en mauvais état de conservation.
- 92.** Pour la première fois, P. Bedoukian a référencé la monnaie dans son ouvrage sous le n° 128, la situant sous Tigrane II, dit le Grand. P. Bedoukian pensait que cette monnaie pouvait avoir été frappée par Tigrane II après la conquête de la Cappadoce, en 93 avant J.-C., Tigrane II le Grand, qui força Ariobarzanès I^{er} à quitter son royaume et à s'enfuir vers Rome. P. Bedoukian avançait l'hypothèse que la montagne aux deux sommets pouvait être le mont Argaios en Cappadoce (CAA, 128). Cette analyse erronée venait du très mauvais état de l'exemplaire en sa possession. De ce fait, il n'a réussi à lire que les lettres « ICAP » et la lettre « A » en exergue. Néanmoins, P. Bedoukian avait pris la précaution de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une attribution définitive de sa part.
- 93.** Y.T. Nercessian suivra l'analyse de P. Bedoukian en attribuant également la monnaie à Tigrane II, sans autre explication, renvoyant l'analyse à une prochaine étude qui ne paraîtra du reste jamais.

94. L'archéologue T. Gökyıldırım donnera une explication différente sur le buste en arrière-plan ; il avancera l'hypothèse selon laquelle il pourrait s'agir de Tigrane le Jeune, fils de Tigrane II le Grand¹³⁰.
95. R. Vardanyan, en se fondant sur une nouvelle série de monnaies retrouvées autour d'Artaxata, interprétera l'inscription au revers comme « ΛΛΟ ΚΑΙCΑΡ », c'est à dire Λ[υκιος] Α[υρηλιος] Ο[υηρος] ΚΑΙCΑΡ et conclura qu'il s'agit de Lucius Verus, co-empereur de Marc Aurèle, entre 161 et 169 - Lucius étant son prénom, Aurelius son patronyme après son adoption par Antonin le Pieux. Verus, enfin, étant le nom de famille de Marc Aurèle, son demi-frère et co-régent, il attribuera la monnaie au roi Sohème. Pour lui, il ne fait aucun doute que les deux montagnes pointues - celle située à droite étant plus élevée - sont le petit et le grand Masis, soit l'Ararat ; la lettre A, inscrite sous le mont, étant probablement le symbole de la cité d'Artaxata située dans la vallée, au pied de l'Ararat, au bord de la rivière Araxe. Cette hypothèse, qui avait été critiquée, ne tient plus aujourd'hui, dans la mesure où l'on sait que l'inscription au revers est « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ » et non pas « ΛΛΟ ΚΑΙCΑΡ ».
96. W. Etterich¹³¹, qui lira « ΤΙΓΡΑΝΗC » sur l'avvers et « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ » sur le revers, considérera l'exergue « A » comme symbolique de la première année de règne. L'auteur avancera l'hypothèse selon laquelle seuls deux rois connus appelés Tigrane ont été représentés sur leur monnaie avec une reine, en l'occurrence, Tigrane [IV] et Tigrane [V]. Considérant que Tigrane [IV] était l'ennemi de Rome, il attribue par conséquent la monnaie à Tigrane [V] - nommé par Auguste - ce qui expliquerait l'inscription « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ ». W. Etterich considère également l'image au revers comme la représentation du mont Ararat.
97. Dans son dernier ouvrage, F. Kovacs attribuera la monnaie à Tigrane [IV] et à sa sœur, la reine Erato (ACCP 180). Il avait fait quelques années auparavant une analyse détaillée de cette monnaie¹³².
98. Notre position : compte tenu de l'ensemble des critères évoqués plus haut concernant les monnaies portant l'indication « Erato », nous pensons que celle dont il est question ici ne peut être attribuée à la reine Erato. En effet, le nom d'Erato ne figure pas sur cette monnaie et la représentation du buste au second plan est trop différente des représentations connues d'Erato¹³³. En revanche, si nous prenons en compte la lecture du texte de Tacite, nous pouvons proposer deux hypothèses :

¹³⁰ Gökyıldırım, 1991.

¹³¹ Etterich, 2005, p. 73.

¹³² Kovacs, 2008.

¹³³ Et ce malgré l'originalité du revers de cette monnaie, comme indiqué plus haut.

99. D'une part, il peut s'agir de la représentation de Tigrane III¹³⁴ et de son fils - qui portait également le nom de Tigrane¹³⁵ -, ce qui serait unique dans l'iconographie connue¹³⁶ mais pas impossible. En tout cas, le texte de Tacite ne permet pas d'écarter totalement une telle hypothèse. Toutefois, l'observation des exemplaires connus de cette monnaie, Fig.6, permet d'exclure le fait que le second portrait soit coiffé d'une tiare, voire d'un diadème. De ce fait, l'hypothèse d'une filiation nous semble définitivement exclue, au profit de la présence d'une épouse aux côtés du souverain nommé Tigrane.

100. D'autre part, il peut s'agir de la représentation du fils et de la fille de Tigrane III. On confirmerait ainsi le texte de Tacite lorsqu'il affirme que les enfants de Tigrane III se sont unis dans le mariage et la royauté. Si son fils se nomme bien Tigrane comme l'indique la monnaie, on ignore le nom de sa fille, mais, en tout état de cause, nous pensons qu'il ne peut s'agir d'Erato pour les raisons invoquées ci-avant. Dans cette dernière hypothèse, cette monnaie serait la seule connue pour le règne conjoint des deux enfants de Tigrane III, qui, effectivement, sont des souverains pro-romains du fait de leur séjour et de leur éducation à Rome en tant qu'otages, en compagnie de leur père Tigrane III. L'inscription au revers « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ »¹³⁷ confirme cette thèse.

B- *Jugates* Fig.7 et Fig.8, (CAA 161/162 ; ACV 178/179 ; HRAC 166 ; ACCP 200/201).

101. Sur ces deux monnaies (Fig.7 et Fig.8), nous avons un portrait barbu, tourné à droite, portant le diadème et la tiare arménienne. Le deuxième portrait, en arrière-plan, semble être imberbe, et porter, selon F. Kovacs, un bonnet phrygien (ACCP 200 et 201). S'il est confirmé que le personnage en arrière-plan porte le bonnet phrygien, il faut se demander quelle signification peut avoir ce bonnet.

102. Au revers (Fig.7), l'allégorie de la Fortune¹³⁸, assise à gauche, avec une corne d'abondance (*cornucopia*), une légende verticale ΒΑCΙΑΕΩC ΤΙΓΡΑΝΟΥ et une horizontale, en bas, ΜΕΓΑΛΟΥ, ΤΕΚ ou ΤCΒ, en exergue.

103. Au revers de la Fig.8, le buste de cheval cabré, avec la même inscription que sur la Fig.7, ΤΕΚ ou ΤCΒ en exergue. Le ΤΕΚ en exergue est interprété par F. Kovacs comme 325 de l'ère d'Aradus¹³⁹. F. Kovacs propose de retenir le calcul suivant : 325 –

¹³⁴ Fils du roi Artavasdès et petit-fils du roi Tigrane le Grand.

¹³⁵ Que nous pouvons qualifier de Tigrane [IV]. Nous excluons qu'il puisse s'agir d'une représentation avec sa fille puisque nous savons par Tacite qu'il avait un fils, donc prioritaire naturellement.

¹³⁶ Sauf à considérer l'attribution par V. Langlois de la monnaie (Fig.7) à Tigrane le Grand et à son fils Artavasdès.

¹³⁷ Même si P. Bedoukian avançait l'hypothèse d'un rapprochement pro-parthe de Tigrane III à la fin de son règne du fait de l'existence de deux monnaies à inscription carrée de type parthe, CAA 143 - 144.

¹³⁸ Fortune pour P. Bedoukian, (CAA 161) et Y.T. Nercessian (ACV 178), Thyché d'Aradus pour F. Kovacs (ACCP 200).

¹³⁹ ACCP 200 et 201.

259, soit l'an 66. Partant du postulat que cette monnaie aurait été frappée en 66, il en arrive à la conclusion que l'inscription signifierait : « Grand roi Tigrane – 66 ». Cette hypothèse n'est tout simplement pas recevable du fait que les Romains sont alors maîtres de l'Arménie depuis fin 63 (traité de Rhandéia) et qu'ils se sont entendus avec les Parthes pour que Tiridate règne¹⁴⁰. Le règne de ce Tigrane ne peut donc être repoussé au-delà de la seconde partie de l'an 62, voire au début de l'année 63 au plus tard.

104. Compte tenu de la similitude entre les bustes, les deux monnaies appartiennent au même souverain. Le revers des monnaies reste très classique, hellénistique, avec la représentation allégorique d'une déesse (Fig.7) et d'un cheval (Fig.8). Le poids des pièces est identique : légèrement supérieur à 5 grammes. Les inscriptions au revers sont identiques et disposées de la même manière. L'inscription « ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ – Tigrane Grand roi » étant une légende caractéristique pour les Artaxiades et courante des rois Tigrane, mais elle ne permet pas de déterminer de quel souverain il s'agit précisément. Le souverain au premier plan porte le diadème et la tiare alors que le personnage en arrière-plan en est dépourvu, (sur ce point précis, il existe une similitude avec la pièce représentée Fig.6). Surtout, le souverain au premier plan est fortement barbu alors que le personnage en arrière-plan ne l'est pas. Quelle conséquence peut-on alors tirer de cette différence ? Soit le personnage en arrière-plan est une femme, soit il s'agit d'un jeune homme, et dans ce cas, l'absence de barbe servirait à bien marquer cette différence. Dans cette seconde hypothèse, il ne peut s'agir que du fils du souverain nommé Tigrane, avec une probabilité pour qu'il porte le même nom que son père, soit Tigrane.

105. Quelle autre conséquence peut-on tirer de la présence de la barbe ? La présence de la barbe va bien au-delà de la simple posture esthétique individuelle. P. Bedoukian en a tiré argument pour confirmer que les souverains qui la portaient pourraient être pro-parthes. C'est un argument d'une réelle portée, mais de portée limitée toutefois, car des souverains plutôt pro-parthes (Artavasdès I^{er} ou Artaxias II) ne l'ont pas portée. Les bustes imberbes peuvent aussi symboliser la jeunesse du souverain représenté, comme par exemple Tigrane [IV] sur Fig.6¹⁴¹.

106. Avant eux, V. Langlois avait attribué la seule monnaie qu'il connaissait (Fig.7) à Tigrane II et à son fils Artavasdès II¹⁴². Ces deux monnaies furent ensuite attribuées

¹⁴⁰ Tacite, *Annales*, XV, 1-25.

¹⁴¹ En 2001 a été vendu par Christie's (vente 9666, 8 Juin 2001, lot 245) un camée de 2 cm de haut, en grenat, à l'effigie d'un souverain artaxiade. On peut voir un souverain drapé et barbu regardant vers la gauche, coiffé d'une tiare artaxiade, avec, au-dessus, une Victoire volant et déposant une couronne de laurier. Lors de la vente - probablement pour des raisons commerciales - ce buste a été attribué à Tigrane II le Grand. Toutefois, sur aucune de ces monnaies ce souverain n'est représenté barbu, alors que l'on dispose de près de cent types monétaires, tous très reconnaissables. En revanche, une attribution à Tigrane III, traditionnellement barbu sur ses monnaies, paraît plus plausible ; la Victoire ailée correspondant parfaitement au discours idéologique du revers des monnaies d'Auguste dans les années 20-18 av. J.-C. Pour plus de développements cf. Yevadian – Arakelian, *camées*.

¹⁴² Langlois, 1859, p. 34.

par P. Bedoukian (CAA 161 et 162), suivi par Y.T. Nercessian (ACV 178 et 179) ainsi que par G. Depeyrot et A. Mousheghian (HRAC 166), à Tigrane [IV] et Erato. Récemment, F. Kovacs a attribué les deux pièces à Tigrane [VI] et à son épouse (ACCP 200/201). Il faut également noter que la tiare portée par Tigrane [VI] est tout à fait différente de la tiare portée par Tigrane [V] sur les monnaies Fig.1, Fig.2 ou Tigrane [IV] Fig.5.

107. Sans qu'au niveau de cet article nous puissions nous positionner définitivement sur une attribution, compte tenu de l'iconographie et des inscriptions sur ces deux monnaies, nous excluons toute attribution à Erato, qui, comme signalé précédemment, porte toujours l'indication de son nom sur les pièces ainsi qu'un portrait représenté avec une coiffure très identifiable¹⁴³.

108. Si nous nous situons manifestement à l'époque de la dynastie artaxiade - et très probablement dans sa dernière période - la lignée directe s'essouffle et il est difficile de trouver des héritiers légitimes pour le trône de Grande-Arménie. Les règnes d'Erato en sont la preuve irréfutable. Il est donc tout à fait possible qu'il s'agisse d'une représentation « père et fils », alors même que nous n'avons aucune source littéraire pour confirmer cette hypothèse de co-règne.

C- *Jugate* Fig.9 (ACCP 189).

109. La dernière monnaie *jugate* est une monnaie attribuée à Artaxias III par F. Kovacs (ACCP 189) après le déchiffrement de sa légende. L'avvers se compose de deux têtes accolées, tournées à droite et laurées. Au revers, une tiare arménienne occupe le centre de la monnaie, avec, autour, l'inscription « KAI TIBEPI OΣ K Z[HNO] Σ – César Tibère [et] Zénon ». Tacite - encore lui - observe que le fils du roi du Pont, Polémon, se nommait Zénon, et qu'après avoir reçu le trône de Grande-Arménie en 18 ap. J.-C., il aurait pris le nom d'Artaxias III¹⁴⁴. Cette monnaie doit sans doute lui être attribuée¹⁴⁵. Elle ne concerne en aucun cas la reine Erato.

¹⁴³ Cf. supra note 116.

¹⁴⁴ Tacite, *Annales*, II, 56, 2.

¹⁴⁵ Pour les problématiques soulevées par cette monnaie cf. Kovacs, 2014, p. 31 et ACCP 189.

VII – Esquisse chronologique

110. Quelle chronologie peut-on essayer d'établir sur la période de quarante ans qui encadre les règnes d'Érato (20 av. J.-C. et 20), et ce avec les données en notre possession ? Nous partons du postulat que nous disposons de certaines dates bien attestées, et d'autres approximatives. Nous complétons notre approche en nous inspirant de l'analyse de Peter M. Swan qui nous semble pertinente¹⁴⁶.

A- Éléments généraux :

Les dates attestées sont:

(A) 20 av. J.-C. => Marcus Apuleius et Publius Silius deviennent tous deux consuls (Dion Cassius, LIV,7).

- Cette première date permet de situer définitivement l'arrivée de Tigrane III en Arménie au cours de l'année 20 av. J.-C. après la mort d'Artaxias II.

(B) : 9 av. J.-C. => Les Romains interviennent à nouveau en Orient, d'où l'envoi des deux fils de Phraatès IV à Rome (Velleius Paterculus, II, XCIV).

(C) : 6 av. J.-C. => Gaius Antistius et Laelius Balbus sont consuls ; Tibère reçoit la puissance tribunitienne (Dion Cassius, LV, 9).

- Ces deux dates de 9 et de 6 av. J.-C., qui correspondent à des problèmes dans la politique orientale de Rome, peuvent être invoquées pour dater l'avènement d'Artavasdès [III].

(D) : 1 ap. J.-C. => Caius César est l'un des consuls de l'an 1, Auguste l'envoie en Syrie pour gérer les affaires orientales (Grande-Arménie et Parthie) de l'Empire (Dion Cassius, LV, 10a, 5). Il est gravement blessé le 9 septembre 2 ou 3, lors du siège d'Artagira (Dion Cassius, LV, 10a).

- Cette date permet de situer la mort de Tigrane [V] dans une guerre contre les Barbares, et Erato est contrainte d'abdiquer au plus tard à son arrivée¹⁴⁷. Caius César semble terminer l'année de son consulat par une guerre victorieuse, probablement contre ces mêmes Barbares qui ont tué Tigrane, comme l'atteste l'inscription du décret pisan, lignes 9-12¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Swan, 2004.

¹⁴⁷ Swan, 2004, p. 127 (tableau).

¹⁴⁸ Swan, 2004, p. 129 ; Isabelle Cogitore, 2009, *Les décrets de Pise en la mémoire de Caius et Lucius*, p.65.

(E) : 2 ap. J.-C. => P. Vinicius et P. Varus sont consuls (Dion Cassius, LV, 10a, 5).

- Cette date permet de situer la mort de Tigrane [V], frère d'Erato, ainsi que l'abdication de cette dernière.
- Intrônisation d'Ariobarzane de Médie par Caius César (Dion Cassius, LV, 10a, 7 ; *Res gestae Divi Augusti* § 27 et Tacite, II, 4) où il succède à Tigrane [V] et Erato. Ariobarzane règne théoriquement en Arménie entre 2 et 4 ap. J.-C., s'il a pu prendre possession de son trône ; quant à son fils Artavasdès [IV]¹⁴⁹ il n'arrive pas à se maintenir au pouvoir.

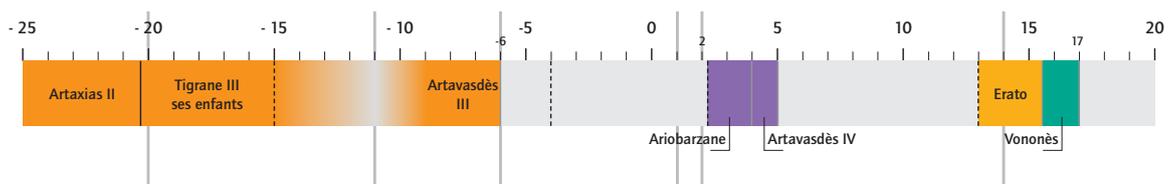
(F) : 14 ap. J.-C. => Mort d'Auguste (19 août 14).

B- Analyse par source :

Tacite :

Par ailleurs, nous savons que le livre II de Tacite englobe les événements situés dans les quatre années qui vont de l'an 16 à l'an 19 ap. J.-C., même si Tacite fait des ellipses temporelles propres à semer la confusion chez le lecteur.

- L'arrivée de Tigrane III en Arménie est datable, comme précisé plus haut, à l'an 20 av. J.-C..
- Ensuite, la chronologie manque totalement ; Tigrane III et ses enfants ne gardèrent pas longtemps le pouvoir.
- Suivent, sans marqueurs chronologiques, les règnes d'Artavasdès [III], d'Ariobarzane et de sa lignée (Artavasdès [IV]).
- Enfin, nous avons vu que le règne d'Erato est immédiatement situé avant celui de Vononès, vers l'an 16/17 ap. J.-C. (cf. supra § 14). La découverte récente de deux pièces d'Erato Fig.3 et Fig.4 et l'indication de l'an 3 (« Γ ») (cf. supra § 81) sur ces pièces, nous amène à penser que cette dernière a, au moins régné trois ans, avant cette date, à savoir entre 12/13 et 16 ap. J.-C..



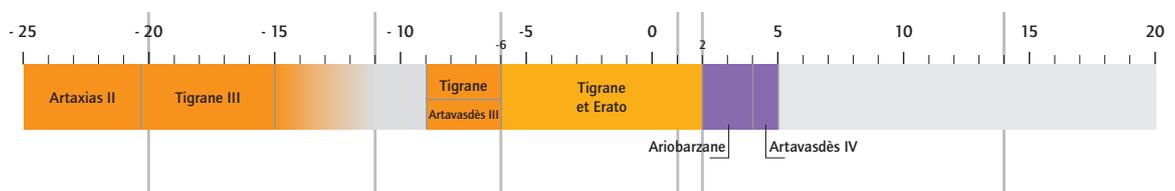
¹⁴⁹ Dont nous savons grâce à une inscription lapidaire se trouvant à Rome qu'il est décédé à l'âge de 39 ans dans cette même ville, CIL, VI, 1798.

Dion Cassius :

- Le récit de l'arrivée de Tigrane III en Arménie est précisément datable à l'an -20 av. J.-C..
- Il ne parle pas de ses enfants.
- Aucune information sur les souverains jusqu'en -6, date à laquelle les Romains rétablissent l'ordre, après le soulèvement qui suit la mort d'un Tigrane (cf. supra § 27).
- Ensuite nous est donnée l'information du décès de Tigrane et de l'abdication d'Erato, juste avant le consulat de P. Vinicius et de P. Varus, donc en 1 ap. J.-C.. Après eux, en 2, la couronne est attribuée à Ariobarzanès.
- Ariobarzanès meurt vers 4 ap. J.-C.. Son fils lui succède, pour un bref règne, sous le nom d'Artavasdès [IV].

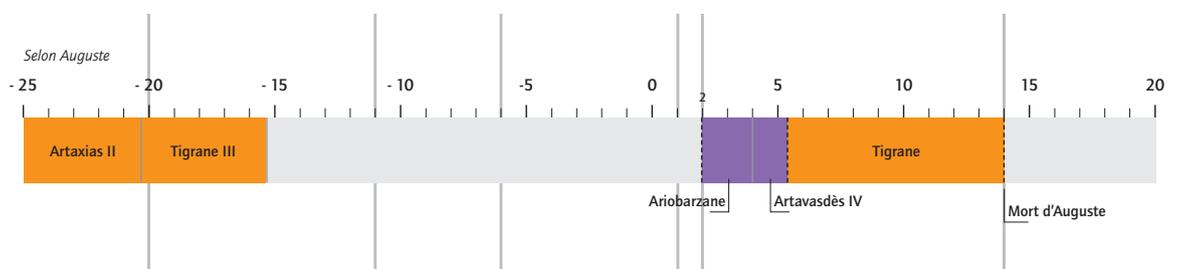
Velleius Paterculus :

Paterculus complète la trame événementielle de Dion Cassius mais ne permet pas de situer précisément l'avènement d'Artavasdès [III] entre 9 et 6 av. J.-C. (cf. supra § 43 et 44).



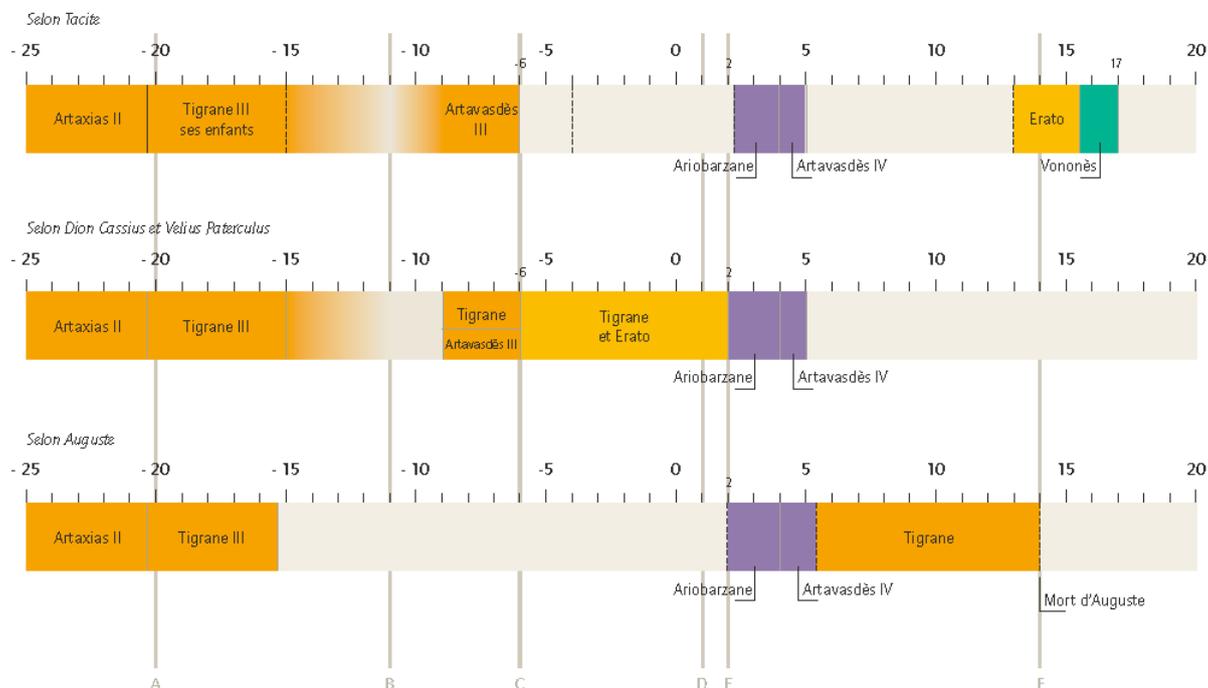
Auguste :

- Auguste ne mentionne aucun souverain entre Tigrane III et Ariobarzane. À ce dernier succède Artavasdès [IV].
- Mais il mentionne un Tigrane qui aurait régné après Artavasdès [IV].



111. Avec la superposition des indications données par Tacite, Dion Cassius, Velleius Paterculus et Auguste, nous pouvons confirmer entre 20 av. J.-C. et 16/17 ap.

J.-C. la succession des souverains suivants : Artaxias II, Tigrane III, le fils de Tigrane III Tigrane [IV] et sa sœur-épouse, Artavasdès [III], Tigrane [V] et Erato, Ariobarzane de Médie, Artavasdès [IV] de Médie, Tigrane [VI], Erato et, enfin, Vononès. Le tableau ci-dessous synthétise les chronologies susmentionnées.



112. Nous pouvons comparer le tableau ci-dessus avec le tableau ci-dessous présentant la chronologie proposée par P. Bedoukian, Y.T. Nercessian, A. Mousheghian et G. Depeyrot, et, enfin, F. Kovacs :

		CAA	ACV	HRAC	ACCP
1.	Tigrane III	20-8/6 av. J.-C.	20-8 av. J.-C.	20-10/6 av. J.-C.	20-8 av. J.-C.
2.	Tigrane IV (1er règne)	8-5 av. J.-C.	8-5 av. J.-C.	10/6 – 5 av. J.-C.	8-5 av. J.-C.
3.	Artavasdès III	5-2 av. J.-C.	5-2 av. J.-C.	5-2 av. J.-C.	5-2 av. J.-C.
4.	Tigrane IV (2d règne) + Erato	non daté	2 av. J.-C. -1 ap. J.-C.	2 av. J.-C. -4 ap. J.-C. Auguste/Erato	2 av. J.-C. - ca.1 ap. J.-C.
5.	Ariobarzanes	-	-	-	ca. A.D. 2-ca.3
6.	Artavasdès IV	4-6 ap. J.-C.	4-6 ap. J.-C.	4-6 ap. J.-C.	ca. 3-ca.6 ap. J.-C.
7.	Tigrane V	ca. 6 ap. J.-C.	ca. 6 ap. J.-C.	6 ap. J.-C.?	6-12 ap. J.-C. ou plus tard
8.	Erato (2d règne), seule	-		-	ca. 13 ap. J.-C. - ca.15 ap. J.-C.
9.	Vonones I	non daté	8-16 ap. J.-C.	-	ca. 16 ap. J.-C. – ca.17 ap. J.-C.

VIII - Tentative d'établissement de la filiation d'Erato et de Tigrane

- 113.** Jusqu'à présent, du fait de l'interprétation du texte de Tacite assimilant la fille de Tigrane III à Erato, aucune tentative n'a été entreprise pour définir la filiation possible de cette reine.
- 114.** Nous allons tenter une hypothèse en partant d'un fait connu, restant acquis : Erato est la sœur d'un Tigrane, et tous deux sont des Artaxiades de la lignée principale.
- 115.** Comme exposé plus en avant, nous estimons que la pièce (Fig.6) représente Tigrane [IV] et sa sœur (dont le nom est inconnu), tous deux enfants de Tigrane III. Partant de ce postulat, conforme au paragraphe III du livre II des *Annales* de Tacite¹⁵⁰, il n'est pas concevable que le Tigrane [V] figurant avec Erato sur les pièces Fig.1, Fig.2 et ensuite seul avec Auguste Fig.5 puisse être le fils de Tigrane III, dans la mesure où deux fils d'un même souverain ne peuvent porter le même nom. Par voie de conséquence, Erato, sœur de Tigrane [V] ne peut être la fille de Tigrane III.
- 116.** Il nous semble également improbable que Tigrane [V] et Erato puissent être les petits-enfants de Tigrane III. En effet, une troisième génération, capable de co-régner sur un laps de temps aussi court (moins d'une génération), semble peu probable¹⁵¹. S'il y avait une telle descendance, il n'aurait pas été nécessaire, d'une part, d'attribuer le trône à des frères et sœurs, d'autre part, de faire régner des branches collatérales (Mèdes, prince du Pont et rois Parthes).
- 117.** Les deux hypothèses susmentionnées étant écartées, nous faut nous tourner vers les deux autres Artaxiades connus pour chercher une possible filiation.
- 118.** Comme précisé, nous ignorons la filiation exacte d'Artavasdès [III], qui était soit le fils de Tigrane III, soit le frère cadet. En tout cas, il s'agissait clairement d'un souverain pro-romain. Néanmoins, il nous semble difficile qu'il puisse être le fils de Tigrane [V], ou d'Erato, dans la mesure où ni Tacite, ni Dion Cassius, et encore moins Auguste, n'en parlent alors qu'ils n'auraient pas hésité à le faire s'il y avait eu la moindre espérance de continuité de la dynastie dans un sens qui leur aurait semblé favorable.

¹⁵⁰ C'est-à-dire que les enfants de Tigrane III sont unis dans le mariage.

¹⁵¹ En 34 av. J.-C. Marc Antoine fait prisonnier son père, et toute la famille, à l'exception d'Artaxias II, est envoyée en Egypte où Artavasdès fut tué, en 30 av. J.-C., sur ordre de Cléopâtre. Auguste, indigné par ce traitement, amènera la famille royale arménienne à Rome. Probablement lors de la capture d'Artavasdès II, Tigrane III est bien mineur contrairement à son frère Artaxias II qui arrive à s'échapper et à récupérer le trône d'Arménie avec l'aide des Parthes. Après un séjour d'une dizaine d'années, il arriva en Arménie en l'an 20 av. J.-C., il est probablement âgé de 25 à 30 ans maximum lors de son accession au trône. Très vraisemblablement Tigrane III a été marié à Rome et a eu ses enfants avant d'arriver en Arménie.

- 119.** Ce silence, à notre avis lourd de sens, s'explique probablement par le fait que Tigrane [V] et Erato sont les enfants d'Artaxias II, petit-fils de Tigrane II le Grand et frère de Tigrane III. Nous savons avec certitude¹⁵² par Flavius Josèphe qu'Artaxias II est le frère aîné de Tigrane III. Partant de ce postulat, nous pouvons essayer d'expliquer certains points restés obscurs jusqu'à présent.
- 120.** Si Tigrane [V] et Erato sont des descendants d'Artaxias II, qui fut favorable aux Parthes avec l'aide desquels il prit le pouvoir en 34 av. J.-C., puis sans doute encore en 30 av. J.-C., compte tenu des mésaventures subies par leur père du fait de Marc Antoine au moment d'accéder au trône, ils sont tout naturellement pro-parthes. Une preuve supplémentaire de ce fait peut être invoquée dans la mesure où il existe un type monétaire attribué au premier règne d'Artaxias II et qui comporte à l'avant l'inscription « BACIAEYC BACIAEΩN »¹⁵³. La monnaie Fig.1 contient la même inscription « BACIAEYC BACIAEΩN TIGPANHC », celle-ci confirmant cette première orientation (pro-parthe). Il n'est donc pas du tout étonnant que les sources romaines évitent soigneusement de parler de ce souverain. Il faut peut-être aussi trouver là un sens à la phrase de Tacite lorsqu'il précise : « non sans dommage pour nous », Artavasdès [III] fut renversé. L'accession au trône de descendants d'Artaxias II, dont Rome avait souhaité se débarrasser en l'an 20 av. J.-C., est indiscutablement un revers pour la politique augustéenne qu'il était inutile de médiatiser.
- 121.** L'observation des monnaies d'Artavasdès II, de son fils Artaxias II, et, enfin, de Tigrane [V] montre des similitudes frappantes quant à la présentation du souverain portant la tiare arménienne. On peut ainsi observer une tiare haute, légèrement conique, ornée de deux rangées de perles avec, au centre, une étoile. Un diadème est noué sur la tiare depuis le haut du front, passant au-dessus de l'oreille pour être noué dans la nuque. Les trois souverains, drapés, regardant vers la droite, portent des boucles d'oreilles¹⁵⁴. Nous pouvons également signaler un élément caractéristique important : pour la première fois dans la numismatique artaxiade¹⁵⁵, l'inscription sur la monnaie d'Artaxias II est circulaire, comme l'inscription rencontrée sur les monnaies de Tigrane [V] et Erato, il y a là un élément de continuité si ce n'est de filiation.
- 122.** L'orientation pro-parthe de Tigrane [V] et d'Erato n'a pas dû longtemps résister à la *Realpolitik* de l'époque ni à la puissance de Rome, d'où le changement, assez subtil, mentionné plus haut, que nous pouvons constater sur la pièce (Fig.2) avec l'inscription (« NEOC ») « BACIAEYC MEFAC NEOC TIGPANHC ». Parallèlement

¹⁵² Cf. supra § 46.

¹⁵³ ACCP, 169. Jusqu'à récemment seul un exemplaire était recensé et par conséquent son authenticité était discutée. Aujourd'hui, plusieurs exemplaires sont connus avec une légende lisible (par exemple vente Leu Numismatik, Auction 4, 25 May 2019, (19 mm, 6.67 g, 12 h)).

¹⁵⁴ Enfin, nous constatons avec étonnement la présence fréquente d'une boucle d'oreille sur les monnaies d'Artavasdès II, d'Artaxias II, d'Artavasdès III, Tigrane [V] (Fig.1, Fig.2 et Fig.5) et enfin sur Erato Fig.3. Il est également possible de retrouver cet accessoire sur les monnaies de Tigrane II. Nous nous gardons pour l'instant d'interpréter cette observation, cet objet pouvant revêtir une symbolique politique, religieuse ou autre.

¹⁵⁵ Nurpetlian, 2008-2009, p. 130.

les Parthes, sur la période (6 av. J.-C. à 2 ap. J.-C.), lors du règne de Phraatès IV (estimée entre 38 et 2 av. J.-C.), et plus encore sous celui de son fils Phraatès V (estimé entre 2 av. J.-C. et 4 ap. J.-C.), font la paix avec Auguste¹⁵⁶. Phraatès V avait même renoncé à toute prétention sur l'Arménie lors d'une rencontre avec le jeune Caius César sur une île au milieu de l'Euphrate. Tigrane [V] et Erato n'ont donc rien à craindre des Parthes du fait de ce revirement. Au contraire, ce changement d'alliance n'est en réalité qu'un alignement sur la politique pro-romaine de la cour parthe à ce moment précis.

- 123.** L'épisode de l'envoi des présents à Auguste rapporté par Dion Cassius (LV, 10, 18) pourrait se situer à cette période. La volonté de Tigrane [V] de se faire confirmer son pouvoir de fait par les Romains peut également justifier la frappe de la pièce (Fig.5).

¹⁵⁶ Il est également intéressant de voir qu'une des monnaies émises par Phraatès V montre sa mère Musa au revers (Sellwood 58.9; Shore 324; Sunrise 404), de même que Tigrane fait figurer Erato. Nous savons que tous deux ont régné conjointement.

Conclusions provisoires

- 124.** Au terme de cette étude, nous pouvons avancer un certain nombre d'hypothèses et de conclusions plausibles, qui, comme précisé en introduction, resteront pour longtemps des suppositions ; notre étude en cours sur les derniers Tigrane étant susceptible de faire évoluer les attributions monétaires et l'analyse historique.
- 125.** Nous pouvons confirmer qu'Erato est une reine arménienne de la lignée artaxiade, dans la mesure où, sur les monnaies Fig.1 et Fig.2, elle figure avec son frère Tigrane qui possède tous les attributs des Artaxiades.
- 126.** Erato est indubitablement la sœur d'un souverain nommé Tigrane, comme indiqué sur les monnaies Fig.1 et Fig.2, sans que nous puissions définitivement préciser de quel Tigrane il s'agit¹⁵⁷.
- 127.** Elle est probablement la fille d'Artaxias II.
- 128.** En revanche, pour les raisons invoquées, nous pensons qu'Erato et son frère Tigrane n'étaient pas mariés ; les monnaies Fig.1 et Fig.2 indiquent seulement qu'ils étaient frère et sœur.
- 129.** Avec la nouvelle découverte des monnaies, Fig.3 et Fig.4, nous estimons qu'Erato a régné à trois reprises :
- a) Une première période avec un Tigrane, avec le soutien des Parthes. La monnaie Fig.1 doit être attribuée à ce premier règne.
 - b) Une deuxième période avec ce même Tigrane, avec le soutien d'Auguste. La monnaie Fig.2 doit être attribuée à ce deuxième règne.
 - c) Un troisième et dernière période, son règne personnel ; Erato gouverne seule, probablement avec le soutien des Romains. Ce règne dure au moins 3 ans et se situe avant l'arrivée de Vononès. Les monnaies Fig.3 et Fig.4 doivent être attribuées à ce troisième règne.
- 130.** Pour situer chronologiquement les deux premiers règnes, nous nous fondons sur le texte de Tacite, complété par Velleius Paterculus. Toutefois, si la fin du règne semble se situer entre 1 et 2 ap. J.-C. (date d'arrivée d'Ariobarzanes), le début du règne est plus difficile à déterminer pour les raisons expliquées plus haut concernant l'incertitude quant à l'arrivée au pouvoir d'Artavasdès [III] et la fin de son règne. En partant de l'hypothèse qu'Artavasdès [III] a régné au moins 3 ans, compte tenu de

¹⁵⁷ Nous optons pour l'instant pour un Tigrane [V].

l'indication de cette durée sur sa monnaie, l'incertitude se situe sur 3 à 4 ans à compter de 9 ou de 6 av. J.-C.

- 131.** Le troisième règne doit être situé juste avant l'accession au trône de Vononès, et, selon la chronologie que nous pouvons déduire du texte de Tacite, avant l'an 16. Si par ailleurs nous considérons le chiffre 3 figurant sur les monnaies Fig.3 et Fig.4 comme étant l'indication de la durée du règne, ce règne a probablement commencé dans ce cas vers l'an 12/13.
- 132.** Nous pouvons en revanche tirer la conclusion qu'une femme, selon la coutume artaxiade, ne pouvait porter la tiare sur sa tête (ni probablement un souverain non artaxiade de la lignée directe, comme par exemple Artaxias III ou Artavasdès [IV]¹⁵⁸). En effet, sur les monnaies représentées (Fig.3) et (Fig.4), pendant le règne où elle est seule, elle fait apposer la tiare artaxiade au revers de la monnaie.
- 133.** Le fait de ne pas se couronner de la tiare artaxiade peut-il également signifier que le protocole de couronnement artaxiade n'a pas été respecté, le souverain étant alors désigné directement par Rome, sans plus de formalités ? Cette thèse peut être soulevée mais restera sans réponse, dans la mesure où il n'existe pas d'autres exemples dans les sources, ni dans la numismatique, pour l'affirmer ou l'infirmer, sauf peut-être le cas évoqué d'Artavasdès [III], pour lequel on ignore les modalités de son avènement.
- 134.** Nous excluons toute attribution à Erato des quatre monnaies en *jugate* connues (Fig.6 à Fig.9, Planche 3).
- 135.** Par ailleurs, dans la chronologie des derniers Artaxiades de Grande-Arménie, nous estimons que Tigrane III, imposé sur le trône de ses pères après l'assassinat de son frère Artaxias II, en 20 av. J.-C., n'a régné que peu d'années, comme l'affirme Tacite (« Le règne de Tigrane ne fut pas long, pas plus que celui de ses enfants»). Ses deux enfants lui succèdent : un Tigrane [IV] et une fille, dont le nom nous est inconnu, qui ne règnent que peu de temps. Ils auront juste le temps de frapper une unique monnaie avec la légende « [BACIAEYC] ΜΕΓΑC ΤΙΓΡΑΝΗC » à l'avant et « ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ » au revers.
- 136.** Après leur chute, Tigrane [V] a pu prendre le pouvoir en régnant avec sa sœur, Erato.
- 137.** Si la fin d'Erato n'est pas connue, Dion Cassius se contentant de nous dire qu'elle a été chassée, sa persévérance politique est remarquable sur cette période de déclin de la dynastie artaxiade. En effet, elle apparaît avec la fin du règne d'Artavasdès [III] pour disparaître avant le règne de Vononès, soit, malgré les

¹⁵⁸ Cf. supra note 40.

incertitudes sur les dates déjà évoquées, une longévité de 22 à 25 ans. Elle verra ainsi passer son frère Tigrane [V], deux souverains non artaxiades, Ariobarzane de Médie et Artavasdès [IV] de Médie, et, enfin, un autre Tigrane [VI], tout en gérant d'un côté les Parthes, de l'autre, l'un des plus puissants empereurs de Rome, Auguste.

- 138.** Erato est contemporaine de la naissance de Jésus et de la mort d'Auguste. Malgré cette longévité, elle n'a pas eu de descendance, du moins viable ou apte à gouverner, puisqu'elle sera la dernière Artaxiade à avoir régné sur l'Arménie. C'est peut-être à cause de son intelligence politique que la *damnatio memoriae* romaine s'est révélée aussi féroce envers elle.

Roy Arakelian

Docteur en Droit

&

Maxime K. Yevadian

Docteur en Philosophie

Maître de conférences à

l'Université catholique de Lyon

Bibliographie

Numismatique

- Babelon, 1890 = Ernest Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Paris, Rollin et Feuardent, 1890.
- Bedoukian, 1968 = Paul Z. Bedoukian, « A classification of the coins of the Artaxiad dynasty of Armenia », *American Numismatic Society - Museum Notes*, 14, 1968, p. 41-66.
- Bedoukian, 1971 = Paul Z. Bedoukian, « Coinage of the later Artaxiads », *American Numismatic Society - Museum Notes*, 17, 1971, p. 137-139.
- Etterich, 2005 = Etterich Wolfgang, Letters and E-mails to the Editor “Coins with jugate heads and mountain range”, *Armenian Numismatic Journal*, Dec. 2005, Series II, Vol. 1 (31), No. 4, p. 73, pl. 8.
- Foss, 1986 = Clive Foss, « The Coinage of Tigranes the Great: Problems, Suggestions and a new find », *The Numismatic Chronicle*, 1986, vol. 146, p. 19-66.
- Gardner, 1872 = Percy Gardner, « On an Unpublished Coin of Artavasdes II., King of Armenia », *Numismatic Chronicle, New Series*, 1872, XII, p. 9-15.
- Gökyildirim, 1991 = Turan Gökyildirim, « An Artaxiad Coin Hoard from Turkey (1991) », in *Sevgi Gönül, Hatıra Sayisi*, eds. Haluk Perk and Hüsnü Öztürk, Istanbul, Turkish Numismatic Society, 2005, p. 22-23.
- Kovacs, 2008 = Franck L. Kovacs, « Tigranes IV, V, and VI: New attributions », in *American Journal of Numismatics, Second Series*, (2008) vol. 20, 337
- Langlois, 1858 = Victor Langlois, *La numismatique de l'Arménie*, Paris, 1858, 88 pages et 5 planches.
- Nurpetlian, 2008-2009 = Jack Nurpetlian, « Ancient Armenian Coins: The Artaxiad Dynasty (189 BC - AD 6) », *Berytus Archaeological Studies*, volume LI – LII, 2008-2009, 117.
- Pinkerton, 1808 = John Pinkerton, *Essay on Medals*, Londres, 1808.
- RPC = *Roman Provincial Coinage*, A. Burnett et M. Amandry (dir.) Londres et Paris, British Museum Press - Bibliothèque Nationale :
- Vol. I (1992) - *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC–AD 69)*, A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès.
- Vol. II (1999) - *From Vespasian to Domitian (AD 69–96)*, A. Burnett, M. Amandry et I. Carradice.
- Vol. III (2015) - *From Nerva to Hadrian (AD 98–138)*, M. Amandry et A. Burnett.
- Vol. VII.1 (2006) - *From Gordian I to Gordian III (238–244)*, Province of Asia, M. Spoerri Butcher.
- Vol. IX (2016) - *From Trajan Decius to Uranius Antoninus (AD 249–254)*, A. Hostein et J. Mairat.
- Supplement I (1998), A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès.
- Supplement II (2006), A. Burnett, M. Amandry, P. P. Ripollès, and I. Carradice.
- Supplement III (2014), M. Amandry, A. Burnett, I. Carradice, P. P. Ripollès et M. Spoerri Butcher.
- Supplement I-III (1992-2015), P. P. Ripollès, A. Burnett, M. Amandry, I. Carradice et M. Spoerri Butcher.
- Supplement IV (2017) M. Amandry, A. Burnett, A. Hostein, J. Mairat, P. P. Ripollès, M. Spoerri Butcher.

- Sancllemente, 1808 = Enrico Sancllemente, *Musei Sancllementiani numismata selecta regum populorum et vrbium praecipue imperatorum Romanorum Graeca Aegyptiaca et coloniarum illustrata libri 3. cum figuris addito de epochis libro 4*, Rome, 1808.
- Sullivan, 1973 = Richard D. Sullivan, « Diadochic Coinage in Commagene After Tigranes the Great », *The Numismatic Chronicle*, 13, 1973, p. 18–39.
- Vardanyan, 1987 = Rouben Vardanyan, « Sur la datation des deux groupes de pièces arméniennes de l'époque hellénistique », *Patma-Banasirakan Handes*, n° 2, 1987, p. 195-207, *en arménien*.
- Vardanian, 1999 = Ruben Vardanian, « Le titre de ‘roi des rois’ dans les relations entre les Parthes, l'Arménie et Rome », Cl. Mutafian (dir.), *Roma-Armenia*, Rome, Edizioni de Luca, catalogue de l'exposition du même nom qui s'est tenu dans la Bibliothèque Aposto, 1999, p. 43-44.
- Vardanyan, 2001 = Ruben Vardanian, « Une pièce de monnaie de cuivre datée de Artaxias II, des preuves sur l'utilisation de l'ère pompéienne à Artaxata », *Armenian Numismatic Journal*, n° 27, 2001, p. 89-94, *en arménien*.
- Vardanyan, 2004 = Ruben Vardanian, « □□□□□□ □□□□□ □□□□ □□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□ □□□□ □□□□□□ (monnaies de bronze découvertes en Arménie, datant du règne de Lucius Verus) », *Patmapanasirakan Handes*, 2004, No. 2, 166, pp. 234-253, *en arménien*.
- Yevadian, 2018 = Maxime Yevadian, « Le monnayage de Marc-Aurèle et Lucius Verus relatif à l'Arménie », *Mélanges offerts au Professeur Yves Roman* (vol. 2), Lyon, Soc. des Amis de J. Spon, Paris, De Boccard, 2018, p. 351-389.

Sources utilisées

- Dion Cassius, trad. Gros-Boissée, 1845-1870 = Gros E. et Boissée V., *Histoire romaine de Dion Cassius*, 10 vols., Paris, Firmin Didot, 1845-1870.
- Dion Cassius, éd. Boissevain, 1901-1905 = U. Ph. Boissevain, *Cassii Dionis Cocceiani historiarum romanorum quae supersunt*, 5 vols., Berlin, 1901-1905.
- Dion Cassius, trad. Cary, 1912-1989 = Cary Earnest, *Dio's Roman History*, 9 vols., Londres-Cambridge, « Loeb Classical Library », 1912-1989.
- Eutrope, éd.-trad. Hellegouarch'h, 1999 = Hellegouarch'h Joseph, *Eutrope, Abrégé d'Histoire romaine*, Paris, Belles Lettres, 1999, 274 pages.
- Festus, éd.-trad. Arnaud-Lindet = Arnaud-Lindet Marie-Pierre, *Festus, Abrégé des hauts faits du peuple romain*, Paris, Belles Lettres, 1994, 84 pages.
- Josèphe Flavius, éd. Niese, = Benedictus Niese *Flavii Josephi Opera, Antiquitatum judaicarum libri XX et vita*, Berolin, Ed. Weidmann, 1884-1895, 7 vols.
- Jean Zonaras, éd. Pinder, 1841-1844 = Pinder Maurice, « *Ioannes Zonaras, Annales (Libri 18)* », Bonn, « *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae* », 1841-1844, 582 et 648 pages.
- Jean Zonaras, éd. Dindorf, 1868-1875 = Dindorf Louis, *Zonarae Epitome historiarum*, 6 vols., Leipzig, Teubner, « *Bibliotheca Teubneriana* », 1868-1875.
- Jean Zonaras, éd. Niebuhr, 1897 = Niebuhr B.G., *Ioannes Zonaras, Annales*, « *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae* », Bonn, 1897.
- Jean Xiphilin, éd. Sturz, Friedrich Wilhelm, Reiske Johann Jacob, Reimarus Hermann Samuel, Mai Angelo, *Dionis Cassii Cocceiani Historiarum Romanarum*, Libreria Kuehniana, 1824-1836, 9 vols.
- Justin, éd.-trad. Chambry, 1936 = Chambry Émile et Thély-Chambry Lucienne, *Justin. Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée et Prologues de Trogue Pompée*, 2 Vols., Paris, Garnier frères, « *Classiques Garnier* », 1936, 402 et 476 pages.

- Orose, éd. trad. Arnaud-Lindet, 1990-1991 = Arnaud-Lindet Marie-Pierre, *Paul Orose, Histoires contre les Païens*, Paris, Belles Lettres, 1990-1991, 3 vols.
- Strabon, éd.-trad. Lassère, 1981 = Lassère François, *Strabon, Géographie*, IX (livre XII), Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1981, 254 pages.
- Suétone, éd.-trad. Ailloud, 1967 = Ailloud Henri, *Suétone, Vie des douze Césars*, « 3 vols. », Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- Tacite, éd.-trad. Willeumier, 1990-1996 = Pierre Willeumier, *Tacite, Annales*, Paris, Les Belles Lettres, 1990-1996, 4 vols.
- Velleius Paterculus, éd.-trad. Hellegouarch'h, 1982 = Hellegouarc'h Joseph, *Velleius Paterculus, Histoire romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1982, 314 pages.

Études

- Arakelian - Yevadian, *camées* = Roy Arakelian et Yevadian Maxime, « La représentation de souverains artaxiades de Grande-Arménie sur trois camées romains », *Revue des Études Arméniennes*, à paraître.
- Chaumont, 1969 = Marie-Louise Chaumont, *Recherches sur l'Arménie*, Paris, Geuthner, 1969.
- Chaumont, 1978 = Marie-Louise Chaumont, « L'Arménie entre Rome et l'Iran. De l'avènement d'Auguste à l'avènement de Dioclétien », H. Temporini, *ANRW II* 9.2, 1978.
- Dédéyan, 2007 = Gérard Dédéyan, *Histoire du peuple arménien*, dir. Gérard Dédéyan, Toulouse, 1982, rééd. 2007, 1110 pages.
- Grousset, 1947-1984 = René Grousset, *Histoire de l'Arménie*, Paris, 1947, 2e rééd. 1984, 644 pages.
- Lassère, 2005 = Jean-Marie Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, 2 vols., Paris, Picard, 2005.
- Mahé, 2012 = Annie Mahé et Jean-Pierre Mahé, *Histoire d'Arménie, des origines à nos jours*, Paris, Perrin, 2012.
- Olbrycht, 2009 = Marek Jan Olbrycht, « Mithradates VI Eupator and Iran » J. M. Hoejte (ed.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, 2009, p. 163-190.
- Sullivan, 1990 = Richard D. Sullivan, *Near Eastern Royalty and Rome, 100–30 BC*, Toronto, Buffalo et Londres, 1990.
- Swan, 2004 = Peter Michael Swan, *The Augustan Succession, An Historical Commentary on Cassius Dio's Roman History Books 55-56 (9 B.C.- A.D. 14)*, Oxford, University Press, 2004.
- Toumanoff, 1990 = Cyrille Toumanoff, *Les dynasties de la Caucasic chrétienne de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle : Tables généalogiques et chronologiques*, Rome, 1990.
- Yevadian, 2007-2008 = Maxime Yevadian, *Christianisation de l'Arménie. Retour aux sources*, vols. I et II, Lyon, Sources d'Arménie, 2007-2008.

PLANCHE 1

ACV 182
HRAC 164
ACCP -



Fig.1

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΤΙΓΡΑΝΗΣ



ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ

CAA 166
ACV 183
HRAC 165
ACCP 179



Fig.2

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΝΕΟΣ ΤΙΓΡΑΝΗΣ



ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ

CAA -
ACV -
HRAC -
ACCP 187



Fig.3

ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΕΡΑΤΩ



Ε Γ

CAA -
ACV -
HRAC -
ACCP 188



Fig.4

ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΕΡΑΤΩ



Ε Γ

PLANCHE 2

ACV
182
HRAC
164
ACCP -



Fig.1

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΤΙΓΡΑΝΗΣ



ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ

CAA
166
ACV
183
HRA
C 165
ACCP
179



Fig.2

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΝΕΟΣ ΤΙΓΡΑΝΗΣ



ΕΡΑΤΩ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΗ

CAA
167
ACV
184
HRAC
167
ACCP
178



Fig.5

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΝΕΟΣ ΤΙΓΡΑΝΗΣ



ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ

PLANCHE 3

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΝΕΟΣ ΤΙΓΡΑΝΗΣ

ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΑΒΑΚΤΟΣ

CAA 128
ACV 122
HRAC -
ACCP 180



Fig.6

[ΒΑΣΙΛΕΥΣ] ΜΕΓΑΣ ΤΙΓΡΑΝΗΣ

Α // ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ

CAA 161
ACV 178
HRAC -
ACCP 200



Fig.7

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ // ΤΕΚ ου ΤΕΥ

CAA 162
ACV 179
HRAC -
ACCP 201



Fig.8

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΙΓΡΑΝΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ // ΤCΥ

CAA -
ACV -
HRAC -
ACCP 189



Fig.9

ΚΑΙΤΙΒΕΡΙ ΘΣ Κ Ζ[ΗΝΟ] Σ

PLANCHE 4

CAA 167
ACV 184
HRAC
ACCP 177

Fig.10



ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΤΑΟΥΑΣΔΟΥ



ΘΕΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ

PLANCHE 5



PLANCHE 6

